



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

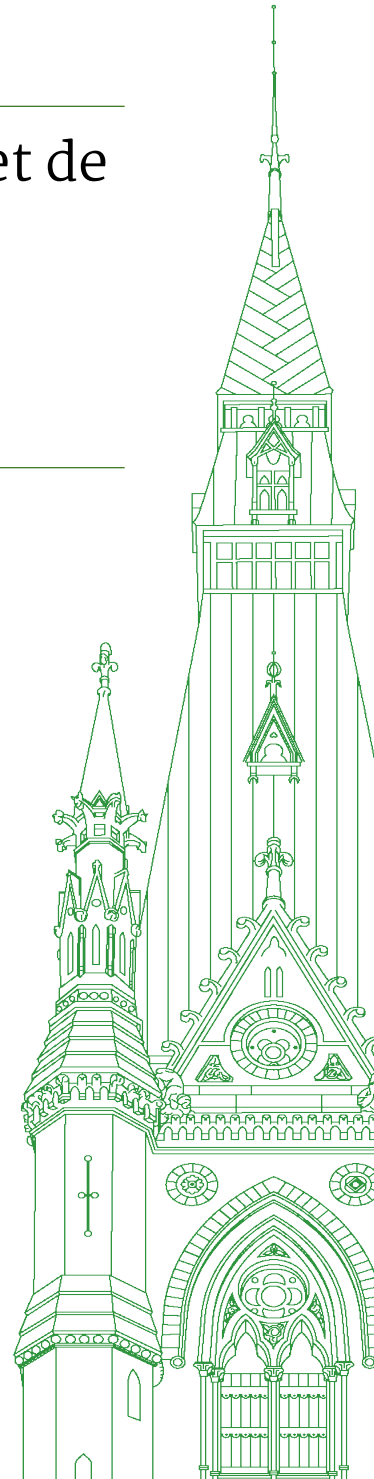
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 027**

Le lundi 20 avril 2026

---

Présidente : Julie Dzerowicz





## Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 20 avril 2026

• (1100)

[Traduction]

**La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)):** La séance est ouverte.

Bonjour à tous. Ce lundi est le dernier de quelques jours d'hiver avant que, je l'espère, le printemps commence vraiment.

[Français]

Bienvenue à la 27<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

[Traduction]

C'est un grand plaisir d'accueillir Mme Claude DeBellefeuille.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue.

[Traduction]

J'ai quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Je sais que vous avez entendu cela un million de fois, mais un rappel est toujours utile. Vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal qui vous convient. Je vous ferai signe quand il ne vous restera plus qu'une minute. Veuillez attendre que je vous donne la parole nommément avant de parler. Et, s'il vous plaît, ne parlez pas tous en même temps, parce que cela devient très difficile pour les interprètes et que cela rend leur travail très ardu.

Enfin, veuillez adresser vos commentaires à la présidence.

Chers collègues, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi-même nous occuperons de l'ordre des interventions de notre mieux, et je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 septembre 2025, le Comité reprend son étude du système d'immigration canadien. Aujourd'hui, nous examinerons le rapport du vérificateur général intitulé *Les réformes du Programme des étudiants étrangers*, daté de 2026.

Je voudrais maintenant souhaiter chaleureusement la bienvenue aux témoins de la réunion d'aujourd'hui.

Du Bureau du vérificateur général, nous accueillons Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada.

Soyez la bienvenue, madame. Je suis heureuse de vous rencontrer.

Également du BVG, nous accueillons Gabriel Lombardi, directeur principal, et Erin Jellinek, directrice. Du ministère de la Ci-

toyenneté et de l'Immigration, nous accueillons le sous-ministre Ted Gallivan, ainsi qu'Alexis Graham, sous-ministre adjoint, et Tara Lang, directrice générale de l'Admissibilité. Enfin, nous accueillons Erin O'Gorman, présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Merci à tous de votre présence.

Encore quelques mots, après quoi je vous donnerai la parole, c'est promis, monsieur Redekopp.

Vous aurez chacun cinq minutes pour faire votre exposé préliminaire. Je crois que Mme Hogan et M. Gallivan en ont un, après quoi nous passerons aux questions.

Monsieur Redekopp, je vous écoute.

**Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC):** Oui, c'est simplement une question de procédure.

En principe, ces réunions durent deux heures. Celle-ci dure une heure et demie. Y a-t-il une raison pour laquelle nous ne pouvons pas siéger deux heures aujourd'hui?

**La présidente:** J'ai pris la décision que voici. En temps normal, nous aurions consacré peut-être une heure à ce sujet, après quoi nous aurions entendu un groupe de témoins sur la question de l'immigration. Mais, la semaine dernière, les choses n'étaient pas claires, et notre greffier nous a dit qu'il n'y avait pas assez de temps pour constituer un groupe de témoins. Comme il s'agit, à mon avis, d'une question importante, j'ai décidé d'y consacrer non pas une heure, mais une heure et demie. C'est là la raison.

**Brad Redekopp:** Dans ce cas, je vais peut-être demander aux témoins s'ils seraient d'accord pour utiliser les deux heures de la réunion plutôt que 90 minutes.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose?

**La présidente:** Seriez-vous tous disponibles jusqu'à 13 heures aujourd'hui? Je crois que nous avons les ressources nécessaires.

D'accord. Merci. Il n'y a pas d'objection.

[Français]

Je crois que ça va pour vous aussi, madame DeBellefeuille.

[Traduction]

Parfait. Très bien, nous avons deux heures, et nous pourrions donc passer beaucoup plus de temps ensemble.

Sur ce, écoutons Mme Hogan.

Vous avez cinq minutes pour votre exposé préliminaire, madame, allez-y.

[Français]

**Karen Hogan (vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général):** Merci.

Bonjour, madame la présidente.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui devant le Comité pour discuter de notre rapport sur les réformes du Programme des étudiants étrangers, qui a été déposé en mars dernier.

Je tiens à reconnaître que cette audience se déroule sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

Dans le cadre de cet audit, nous avons examiné la mise en œuvre des réformes du Programme des étudiants étrangers par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Ces réformes visaient à gérer la croissance du programme et à renforcer ses contrôles d'intégrité. Dans l'ensemble, nous avons conclu que, bien que le ministère ait réduit le nombre de nouveaux permis d'études délivrés, il n'avait pas répondu aux attentes dans d'autres domaines clés.

En 2024, le ministère a délivré un peu moins de 150 000 nouveaux permis d'études. Ce chiffre était bien inférieur aux prévisions, qui s'élevaient à près de 350 000. Certaines provinces, en particulier celles qui sont moins peuplées, ont été touchées de manière disproportionnée. Par exemple, il était prévu que Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan enregistrent toutes deux une augmentation de 10 % du nombre de nouveaux permis d'études approuvés par rapport à l'année précédente. Cependant, elles ont toutes deux connu une diminution d'au moins 59 %.

● (1105)

[Traduction]

La vérification a révélé des faiblesses critiques dans les mécanismes de contrôle de l'intégrité du programme. Le ministère avait adopté un nouvel outil de vérification des lettres d'acceptation et instauré des procédures de dépistage des fraudes potentielles et des cas de non-conformité, mais il n'a pas fait enquête ni n'a effectué de suivi quand des risques lui ont été signalés. Par exemple, en 2023 et 2024, des établissements d'enseignement désignés ont relevé plus de 153 000 cas potentiels de non-conformité aux conditions d'attribution des permis d'études, mais le ministère n'a fait enquête que sur environ 4 000 d'entre eux.

La plupart des dossiers n'ont pas pu être réglés, parce que les étudiants n'ont pas répondu aux demandes d'information du ministère. Par ailleurs, les moyens de dépistage des cas de fraude ont permis de circonscrire 800 cas de fraude après approbation des permis. Il n'y a eu aucun suivi à cet égard. Dans la plupart des cas, ces gens ont ensuite demandé d'autres permis d'immigration pendant qu'ils étaient au Canada. Plus de la moitié de ces demandes ont été approuvées depuis.

La vérification a également permis de déterminer qu'il était possible d'améliorer la collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous avons constaté que le ministère de l'Immigration n'avait pas collaboré avec l'Agence pour vérifier si les étudiants dont les permis étaient expirés avaient effectivement quitté le Canada. À partir des données disponibles au ministère de l'Immi-

gration, nous avons travaillé avec l'Agence des services frontaliers du Canada et constaté qu'environ 40 % seulement des 39 500 étudiants qui devaient partir en 2024 avaient effectivement quitté le pays.

Il faut donc que le ministère prenne des mesures en fonction des données qu'il a déjà en sa possession pour régler les failles du programme en matière d'intégrité, notamment en collaborant avec l'Agence des services frontaliers du Canada. C'est tout aussi important quand les étudiants sont déjà au Canada et qu'ils demandent des permis supplémentaires.

[Français]

Madame la présidente, je termine ainsi ma déclaration d'ouverture. Nous serons heureux de répondre à toutes les questions des membres du Comité.

Merci.

[Traduction]

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Hogan.

Monsieur Gallivan, vous avez cinq minutes.

**Ted Gallivan (sous-ministre, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Merci, madame la présidente.

Pour laisser plus de temps aux questions, je ne vais pas lire mon exposé, mais faire quelques brèves observations seulement.

[Français]

Premièrement, je remercie grandement ce comité du rapport qu'il a fourni la semaine passée. Il contient des pistes très importantes qui vont nous aider dans le même domaine.

[Traduction]

Le BVG a circonscrit trois domaines où les réformes prévues au programme de visa d'étudiant ont eu l'effet escompté, à savoir une baisse du nombre total d'étudiants, la fin du volet direct pour les étudiants, et la mise en œuvre des lettres de vérification des établissements d'enseignement. Nous ne consacrerons probablement pas beaucoup de temps à ces constatations positives.

Quant aux conclusions négatives, notamment l'absence de suivi des cas de fraude, je dirais qu'elles sont inacceptables. Nous avons soumis un plan d'action au Comité. J'espère que vous l'avez, ou du moins qu'il est entre les mains du greffier. À mon sens, il était important que toutes ces mesures soient prises en 2026. Il est important de régler ces problèmes rapidement.

[Français]

Madame la présidente, j'ai terminé mon allocution et je suis prêt à répondre aux questions des membres du Comité.

[Traduction]

**La présidente:** Merci beaucoup.

Nous avons donc une demi-heure de plus, ce qui nous laisse beaucoup de temps pour la période de questions.

Madame la vérificatrice générale, je tiens à vous remercier chaleureusement, vous et toute votre équipe. Je veux aussi souligner l'extrême importance de votre travail. Il n'y a pas de démocratie saine et fonctionnelle en l'absence d'un vérificateur général très solide. Merci donc à vous tous de votre excellent travail.

Nous allons passer aux questions. La première série sera de six minutes.

Je crois que c'est à M. Redekopp de parler.

**Brad Redekopp:** Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins. Je souhaite tout particulièrement la bienvenue à M. Gallivan, le nouveau sous-ministre.

Je vais y aller directement avec la vérificatrice générale. Au sujet de la fraude liée aux « lettres d'acceptation », vous avez parlé de 51 demandes susceptibles d'être frauduleuses et vous avez constaté que le ministère n'avait pas suivi les procédures dans un quart des cas, soit que ces lettres aient été approuvées sans vérification, soit que la fraude n'ait pas été signalée dans les dossiers pour usage ultérieur.

Est-ce que cela correspond à ce que vous avez constaté?

• (1110)

**Karen Hogan:** Tout à fait. Nous avons examiné un petit échantillon des cas signalés et nous avons constaté que les procédures applicables n'avaient pas été respectées. C'est fondamental. Beaucoup des demandes subséquentes sont traitées moins attentivement parce qu'on suppose un traitement rigoureux au départ, ce que nos observations n'ont pas confirmé dans certains cas.

**Brad Redekopp:** Monsieur Gallivan, est-ce que vous ou votre ministère avez signalé au gouvernement que vous aviez besoin de plus de temps et de ressources pour mener une enquête approfondie sur des fraudes comme celle-ci? Je veux dire, avant le dépôt de ce rapport.

**Ted Gallivan:** C'est ma quatrième semaine de travail. Je n'étais pas en poste à ce moment-là, et je ne peux donc pas répondre concrètement à la question.

À mon avis, c'est le nombre de cas à haut risque ou de fraude qui devrait dicter le budget, et non l'inverse.

Notre plan d'action prévoit l'examen de tous les cas. S'il est confirmé qu'il ne s'agit pas d'une incohérence, mais bien d'une fraude, il faut prendre des mesures. Et il faudra ensuite déterminer les besoins budgétaires.

**Brad Redekopp:** Eh bien, est-ce que vous allez toujours répondre: « Je ne sais pas. Je n'étais pas là »? Cela ne va pas beaucoup nous aider.

**Ted Gallivan:** La question portait directement sur quelque chose qui s'est produit quand je n'étais pas en poste. Je ne peux pas y répondre concrètement. Je crois cependant avoir répondu sur le fond.

**Brad Redekopp:** Avez-vous été informé? Connaissez-vous le ministère? Commençons par cela.

**Ted Gallivan:** Est-ce que j'ai de l'information sur le ministère? Oui.

**Brad Redekopp:** Vous a-t-on informé de cet enjeu précisément? Pouvez-vous nous en parler aujourd'hui?

**Ted Gallivan:** Oui, je suis tout à fait prêt à discuter de cette vérification.

**Brad Redekopp:** Savez-vous quelque chose au sujet de la question que j'ai posée? Votre réponse était non, si je comprends bien. C'était clair.

**Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.):** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Le Comité a appris à travailler en collaboration et de façon très professionnelle et collégiale. Le sous-ministre est nouveau dans ses fonctions. Cela fait quatre semaines qu'il est en poste. Je crois que nous devrions lui permettre de répondre aux questions comme il l'entend et ne pas l'interrompre quand il essaie de terminer une phrase. C'est une simple question de courtoisie.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Laissons au témoin le temps de répondre. Nous avons jusqu'à 13 heures, et il nous reste donc beaucoup de temps.

Monsieur Redekopp, veuillez continuer.

**Brad Redekopp:** N'hésitez pas à poser la question à l'un de vos adjoints si vous avez besoin d'information.

Avant le dépôt de ce rapport, le gouvernement a-t-il demandé à votre ministère d'être plus rigoureux dans ses enquêtes sur les cas de fraude?

**Ted Gallivan:** Là encore, il m'est difficile de parler de la situation « avant le dépôt ce rapport ».

Je dirais que nous devons absolument resserrer les mécanismes de contrôle. Il faut agir plus rapidement, plus fermement et plus rigoureusement quand il y a des incohérences. Le BVG parle de 153 000 cas. Au moment de la vérification, nous aurions dû avoir des preuves que beaucoup de ces cas étaient bien des incohérences et non pas de la fraude. Nous aurions dû pouvoir dire: « Voici le nombre de cas de fraude que nous soupçonnons », et nous aurions dû donner suite à 100 % de ces soupçons.

**Brad Redekopp:** Je comprends bien que vous êtes nouveau. Et je comprends qu'il y a beaucoup de choses à absorber et à comprendre au ministère.

Dans les quatre dernières semaines, qu'avez-vous découvert au sujet des mentalités en matière de fraude et de dépistage de la fraude dans votre organisation? Avez-vous l'impression que c'est vraiment une priorité ou une carence? Comme nouveau sous-ministre, quel est votre sentiment?

**Ted Gallivan:** Je crois que le ministère n'avait pas de cadre, disons, pour traiter les cas de fraude parmi les demandes d'étudiants, à commencer par l'information à fournir sur les règles de base et jusqu'au suivi nécessaire pour promouvoir la conformité volontaire à l'obligation, par exemple, de quitter le pays quand le visa est expiré. Les pratiques et les techniques étaient plutôt de l'ordre de l'incitation.

Je crois que le ministère n'avait pas songé aux mesures nécessaires pour s'assurer que les étudiants respectent les règles et qu'ils quittent le pays à l'expiration de leur visa. Il ne s'agit pas toujours d'un renvoi direct à l'ASFC. Il y a beaucoup d'étapes nécessaires au cours de ce cycle et dans la relation entre IRCC et l'étudiant pour promouvoir la conformité volontaire aux lois de notre pays.

**Brad Redekopp:** Avez-vous l'impression que le gouvernement a exercé des pressions pour que le ministère accélère le traitement des demandes et qu'il aura peut-être nui à la rigueur de la procédure?

**Ted Gallivan:** Je dirais que l'orientation du gouvernement est de l'ordre du contrôle. Nous contrôlons ces programmes. Cela signifie que les demandes auxquelles aucun risque n'est associé devraient être traitées rapidement et sans difficulté. Quant aux gens qui ne remplissent pas les conditions d'admissibilité, ils font l'objet d'une intervention pour assurer la conformité de la demande.

À mon avis, nous devons démontrer que nous sommes, en l'occurrence, attentifs aux dossiers comportant des incohérences. Nous devons déterminer si ces incohérences sont attribuables à un problème d'échéance ou à une erreur réelle contrairement à une véritable fraude. En cas de fraude véritable, nous devons agir.

• (1115)

**Brad Redekopp:** D'après les constatations de la vérificatrice générale, je pense qu'on peut dire sans se tromper que le ministère ne respectait pas cette règle et qu'il y avait des lacunes évidentes.

Je reviens à la vérificatrice générale.

Vous avez constaté qu'IRCC n'avait pas identifié les étudiants qui devaient partir. Cela a à voir avec le suivi des renvois après l'expiration des permis. Le rapport dit: « Nous avons déterminé », ce qui veut dire votre Bureau. Il est question de 39 500 personnes qui n'auraient pas dû être au Canada parce qu'elles y avaient perdu leur statut.

IRCC n'était-il pas au courant de ce chiffre?

**Karen Hogan:** Je crois que cela illustre le fait que le ministère n'a tout simplement pas donné suite à l'information dont il disposait. Nous avons dû consulter sa base de données pour déterminer qu'il y avait environ 549 000 étudiants dont le permis était expiré, et ensuite vérifier qui, parmi eux, avait demandé un autre permis ou non. C'est à ce moment-là que nous avons identifié environ 39 500 personnes sans autre permis qui auraient dû avoir quitté le pays, et c'est pourquoi nous nous sommes tournés vers l'Agence des services frontaliers du Canada.

C'est dans le cadre de cette collaboration que je m'attends à ce que le ministère utilise régulièrement ces données. Nous avons fait une recommandation au ministère de l'Immigration et nous lui avons communiqué notre analyse. Je suis convaincue que le ministère prendra les mesures nécessaires en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada.

**La présidente:** Merci, madame Hogan.

Merci, monsieur Redekopp.

Avant de passer au prochain intervenant, je dois vous avouer que je suis encore en train de me remettre d'un décalage horaire causé par le voyage que j'ai fait la semaine dernière. Et j'aurais donc dû souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Gallivan, notre nouveau sous-ministre.

Merci d'être parmi nous, monsieur.

M. Redekopp m'a devancée, et je vous en remercie, monsieur Redekopp.

Madame Sodhi, c'est à vous. Vous avez six minutes.

**Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins de leur présence aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur le sous-ministre. Pourriez-vous nous dire quelle a été la réaction de votre ministère aux commentaires formulés dans le rapport de la vérificatrice générale? Quelles mesures votre ministère prendra-t-il pour répondre à ces préoccupations?

**Ted Gallivan:** Je vais commencer par régler la question de l'expiration des visas, parce qu'il y a des règles les concernant, pas seulement pour les étudiants, mais de façon plus générale. En 2023,

IRCC a commencé à avertir les étudiants dès leur arrivée qu'un séjour indûment prolongé aurait des conséquences, notamment sous la forme de l'interdiction de revenir au pays dans un délai pouvant aller jusqu'à cinq ans. Pour revenir à ma réponse précédente, j'ai demandé à l'équipe d'entamer un projet pilote de gestion rigoureuse des échéances de visa. Des travaux de TI sont en cours. D'ici la fin du mois de mai, nous aurons dans le système un indicateur permettant de savoir si une personne est présente ou non au pays. J'ai trouvé étonnant que nous n'ayons pas eu cela auparavant, mais nous allons l'avoir.

Ce n'est qu'une étape dans la transformation des mentalités et des priorités opérationnelles pour informer les gens de leur obligation de quitter le Canada à l'expiration de leur visa, et cela va au-delà des visas d'étudiant. Juste à temps... mais nous ne savons pas encore si ce sera deux semaines ou un mois avant. Mais il s'agit de communiquer avec les gens — par téléphone, par texto, nous verrons — et de leur faire savoir que, s'ils n'ont pas d'autre statut au Canada, ils doivent partir et que, sinon, il y aura des conséquences. Il s'agit d'élaguer la liste.

Le BVG a effectivement abordé la question du passage de relais à l'ASFC, mais nous ne voulons pas lui envoyer une liste de 100 000 personnes à renvoyer alors qu'il y a beaucoup à faire, d'abord, pour inciter les gens à respecter les règles d'emblée et, ensuite, pour les inciter à les appliquer, afin de ramener la liste à un nombre de personnes susceptibles de faire l'objet d'un renvoi forcé.

**Amandeep Sodhi:** Vous avez parlé d'encourager les gens à respecter les règles. Pourriez-vous préciser, parce que le respect des règles, au final, est effectivement la chose à faire, mais y inciter les gens peut parfois être beaucoup plus facile à dire qu'à faire. Quelles seraient certaines des mesures que vous prendriez à cet égard?

**Ted Gallivan:** Premièrement, on ne peut pas partir du principe que les gens vont intégralement respecter les règles. Il doit donc y avoir une conséquence déjà à ce stade. Nous devons veiller à ce qu'il y ait un continuum complet, entre le moment où l'on explique les règles aux gens jusqu'à celui où on les leur rappelle gentiment, puis vigoureusement, après quoi nous devons nous assurer qu'il y ait un suivi.

Je sais que l'ASFC a pris des mesures pour accroître le nombre de cas où le renvoi forcé est suivi d'effet. Il y a notamment la menace de ne pas obtenir de visa de retour. Pour être franc et direct, je dirais que nous devons veiller à ce que ce soit une menace réelle. Nous devons veiller à ce qu'IRCC applique rigoureusement cette mesure et l'utilise ensuite pour inciter les gens à faire ce qui s'impose.

Pour revenir à la question de la transformation des mentalités, on ne peut pas se contenter de partir du principe que les gens respectent les règles. Mais nous voulons leur donner la possibilité de le faire. Nous voulons créer un environnement qui les incite à le faire, et je crois que nous devons aussi leur dire clairement que, s'ils ne partent pas d'eux-mêmes, d'autres mesures plus énergiques seront prises.

• (1120)

**Amandeep Sodhi:** Parfait. Merci.

Est-ce que vous ou d'autres représentants d'IRCC pourriez nous parler des améliorations mesurables qu'IRCC a observées sur le plan de l'intégrité des demandes et du système depuis la mise en œuvre de certaines réformes?

**Ted Gallivan:** Je crois que je vais demander à Mme Lang de vous donner des précisions, mais, en dehors du simple taux de refus ou d'approbation, nous avons constaté un changement du côté des promoteurs et des gens qui incitent des étudiants à frauder ou collaborent avec eux pour le faire. Mme Lang pourra peut-être vous donner des détails à ce sujet.

**Tara Lang (directrice générale, Admissibilité, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Merci, madame la présidente.

Les demandes d'asile présentées par d'ex-étudiants sont moins nombreuses. En 2025, les vérifications de lettres d'acceptation ont été moins nombreuses à produire des résultats sans correspondance, comparativement à 2024, ce qui donne à penser que le système ne se contente plus de détecter la fraude, mais permet aussi de la prévenir. L'obligation pour les étudiants de présenter une nouvelle demande de permis d'études quand ils changent d'école nous permet de recueillir des données et des renseignements actualisés qui nous aident à vérifier la conformité.

Je crois que le projet pilote dont parlait le sous-ministre sera très concret, et nous y travaillons activement avec nos collègues de l'ASFC.

Pour revenir brièvement sur ce qu'a dit le sous-ministre, il s'agirait d'envoyer une lettre avant et une autre après, à la suite de quoi il y aurait une alerte au dossier indiquant une fausse déclaration. Si l'ASFC avait l'obligation légale de procéder aux renvois, nous pourrions intercepter ces gens si jamais ils présentaient une autre demande, et il y aurait des conséquences plus précises, comme l'interdiction de cinq ans. Nous essayons d'être beaucoup plus proactifs, dans le style « aidez-nous à vous aider ». Nous voulons avoir des gens bien au Canada, et ceux qui ne respectent pas les règles ne devraient pas être ici.

**Amandeep Sodhi:** Maintenant que ces réformes sont en place — vous en avez aussi parlé tout à l'heure —, comment IRCC veille-t-il à la réussite du Programme des étudiants étrangers et à l'équilibre entre la stabilité du système et les nouvelles mesures d'intégrité, tout en s'assurant que nos programmes d'immigration fonctionnent efficacement pour attirer les étudiants et les chercheurs les plus brillants dans nos établissements d'enseignement?

**Ted Gallivan:** Je dirais simplement qu'il s'agit de comprendre le client et de faciliter l'entrée des étudiants légitimes que nous recherchons, mais aussi de sévir contre ceux qui essaient de manipuler le système.

**La présidente:** Merci, monsieur Gallivan.

Merci beaucoup, madame Sodhi.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

**Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ):** Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à vous, madame la vérificatrice générale.

Dans votre rapport, vous relevez que, dans seulement trois enquêtes, le ministère a relevé 800 cas où des permis d'études avaient été délivrés sur la base de documents frauduleux. J'imagine que, si vous aviez fait plus d'enquêtes, vous en auriez trouvé plus. Si, en seulement trois enquêtes, vous en avez trouvé 800, on peut effectivement penser que le nombre est beaucoup plus élevé.

**Karen Hogan:** Madame DeBellefeuille, je veux apporter certaines clarifications. Ces enquêtes n'ont pas été menées par nous, mais bien par le ministère. De plus, nous avons reçu plusieurs rapports, mais nous nous sommes axés sur les trois dans lesquels le ministère avait relevé des cas de fraude, de documents frauduleux ou de déclarations erronées.

Alors, oui, c'est possible qu'il y en ait plus, mais, ce qui était plus préoccupant, c'était que, même si ces 800 cas avaient été relevés, aucune mesure n'avait été prise par la suite. C'est là que le ministère doit agir, sur la base de l'information qu'il a en sa possession.

**Claude DeBellefeuille:** Vous êtes en train de nous dire qu'après que le fait a été observé et qu'on en a pris connaissance, aucune action n'a été menée auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada pour identifier les fraudeurs, afin que cette dernière puisse au moins savoir si certaines de ces personnes passaient par les différents postes frontaliers, par exemple.

**Karen Hogan:** Avant même de transmettre de l'information à l'Agence des services frontaliers du Canada, il faut que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration agisse. Il faut mettre une alerte au dossier d'un individu.

De notre côté, nous avons fait des démarches pour voir où étaient ces 800 individus. Nous avons découvert que la majorité d'entre eux avaient déjà fait une autre demande pour obtenir un autre statut d'immigration et que plus de 50 % de ces demandes avaient déjà été approuvées.

Si des mesures avaient été prises initialement, il y aurait peut-être eu plus de rigueur et on aurait peut-être pu éviter l'approbation d'autres demandes de statut d'immigration, et ce, avant même d'alerter l'Agence des services frontaliers du Canada.

• (1125)

**Claude DeBellefeuille:** Monsieur le sous-ministre, vous avez dit que des mesures avaient été mises en place. Vous faites beaucoup confiance au fait que, par une lettre ou un avis, les gens vont respecter la loi et quitter le pays, par exemple. Je ne sais pas, mais, par expérience, j'ai des doutes quand, déjà, ces personnes sont entrées dans un pays au moyen d'un visa d'étudiant frauduleux. Pour votre part, vous faites confiance à ces gens et vous pensez qu'une simple lettre va peut-être leur donner le goût de s'en aller plutôt que d'essayer de s'y prendre par un autre moyen pour rester au pays.

Est-ce que vous croyez que les moyens que vous mettez en place offrent un cadre assez fort pour atteindre votre objectif?

**Ted Gallivan:** Premièrement, je voudrais corriger le tir. Je pensais avoir dit que, en fin de compte, des conséquences réelles seraient nécessaires, notamment une exclusion de cinq ans du pays ou un renvoi exécuté par l'ASFC. Alors, je veux corriger l'impression qui a été communiquée. Non, nous ne nous fions pas uniquement à des lettres.

Ensuite, il est évident qu'il faudrait, dans un premier temps, détecter la fraude lors du traitement de la demande de visa. Dans un deuxième temps, nous devons évaluer les dossiers qui présentent un haut risque. C'est tout à fait inacceptable que, dans ces 800 cas, il n'y ait eu aucun suivi.

J'ai posé cette question à l'équipe et on ne m'a donné aucune raison raisonnable pour laquelle ces dossiers n'avaient pas fait l'objet d'un suivi. Quand on fait la gestion d'un bassin de 50 000 ou de 20 000 demandes, on va toujours faire un tri. On va essayer de faire la différence entre les erreurs qui relèvent de fautes d'orthographe et les vrais problèmes. Or, quand on trouve de vrais problèmes, il doit y avoir un suivi. Je n'ai aucune excuse pour expliquer le fait qu'il n'y ait pas eu de suivi.

**Claude DeBellefeuille:** Vous avez un nouveau processus. À la suite du rapport, qui a quand même beaucoup résonné dans la communauté et dans les médias, est-ce que le processus déjà enclenché a donné des résultats? Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples d'étudiants qui ont essayé de passer dans le système en présentant des documents frauduleux? Est-ce que vous avez déjà des résultats à nous présenter?

Là, on parle de données pour la période de 2018 à 2023. Bien sûr, vous êtes au courant de la situation depuis bien avant la publication du rapport de la vérificatrice générale. Votre processus est actif et concret. J'imagine qu'il a donné des résultats depuis 2023. Est-ce que vous avez des résultats à nous présenter?

**Ted Gallivan:** Oui. Le fait même d'annuler un programme d'accès direct a aidé. Mes collègues Mme Lang et Mme Graham pourraient enrichir ma réponse en parlant de l'approbation.

Nous rejetons déjà un fort pourcentage des demandes. La première ligne de défense est l'examen détaillé des demandes de visa. Ça se fait dans un premier temps. Le deuxième élément, ce sont les fameuses lettres d'acceptation dans un établissement d'enseignement que nous demandons. Donc, dans un deuxième temps, nous vérifions que les étudiants suivent bel et bien un programme d'éducation. C'est à cette étape, c'est-à-dire le suivi au sujet de ces lettres, que nous avons commis un manquement.

Nous avons pris l'engagement d'intervenir, dès cet été, dans 100 % des cas où les lettres présentent un problème. Comprendons-nous: les problèmes ne sont pas tous graves. Parfois, il est juste question d'un transfert d'établissement d'enseignement, mais, dans d'autres cas, il s'agit de fraude. Il devrait y avoir un suivi.

**Claude DeBellefeuille:** Quand vous dites « cet été », parlez-vous de l'été qui s'en vient?

**Ted Gallivan:** Oui.

**Claude DeBellefeuille:** D'accord. On peut dire que le processus a quand même été long avant que vous changiez vos pratiques.

**Ted Gallivan:** J'ignore les délais, mais je dirais qu'à la suite du rapport du Bureau du vérificateur général, il était important que nous passions à l'action cette année, en 2026, pour répondre à toutes ses recommandations.

**Claude DeBellefeuille:** D'accord.

Madame la présidente, je crois qu'il ne me reste que quelques secondes, n'est-ce pas?

**La présidente:** En effet, il ne vous reste que 10 secondes.

Merci, madame DeBellefeuille et monsieur Gallivan.

[Traduction]

Passons à la deuxième série de questions.

Monsieur Menegakis, vous avez cinq minutes.

**Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC):** Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins. Soyez les bienvenus au Comité. C'est très aimable de votre part de passer deux heures complètes avec nous aujourd'hui.

Monsieur Gallivan, sur les 800 titulaires de permis confirmés qui ont, selon le cas, utilisé des documents frauduleux ou fait une fausse déclaration dans leur demande, 105 ont obtenu la résidence permanente. Pour quelle raison le gouvernement a-t-il accordé la résidence permanente à des titulaires de permis d'études frauduleux?

**Ted Gallivan:** Je vais demander à Mme Lang de vous expliquer la démographie et l'analyse de ces 800 personnes. Comme je l'ai déjà dit en français, je n'ai obtenu aucune explication quant à la raison pour laquelle aucune suite n'a été donnée. Je ne sais pas, mais je sais que, à l'avenir, des mesures seront prises dans ce genre de cas.

Madame Lang, pourriez-vous nous parler de ces 800 personnes?

• (1130)

**Tara Lang:** Comme je n'ai pas eu connaissance des dossiers détaillés, je dois supposer... Revenons en arrière.

Le chiffre de 800 renvoie à des enquêtes résultant d'un exercice d'assurance de la qualité. Comme l'a expliqué le sous-ministre, on prend un instantané d'un certain nombre de cas et on les examine. Cela a révélé que 800 personnes — dont la plupart étaient des demandeurs dans le cadre du volet direct pour les étudiants — avaient une sorte de document frauduleux à l'appui de leur demande.

Quant à savoir comment ils ont obtenu la résidence permanente, l'agent qui aurait examiné la demande aurait eu une conversation, un échange — ce qu'on appelle la lettre d'équité procédurale — avec le client pour lui demander d'expliquer le document et il aurait conclu que la réponse était acceptable ou aurait obtenu un nouveau document. Je ne suis pas en mesure de juger le bien-fondé de chacun de ces dossiers.

Pour ce que cela vaut, il y a un système de freins et contrepoids, surtout quand on passe au volet de la résidence permanente, qui permet de vérifier la validité de ces documents.

**Costas Menegakis:** Ces 105 dossiers de résidence permanente ont-ils fait l'objet d'un examen en vue d'une relocalisation après que la fausse déclaration initiale a été confirmée?

**Tara Lang:** Je ne sais pas. Je sais que, pour l'instant, une alerte est placée dans le dossier de chacun de ces cas et qu'ils font actuellement l'objet d'un examen.

**Costas Menegakis:** La vérificatrice générale a constaté que 110 de ces titulaires de permis avaient présenté une demande d'asile.

Compte tenu de l'arriéré des demandes d'asile au ministère, ces personnes reçoivent-elles en ce moment des prestations de santé et de logement financées par les contribuables, malgré leur dossier antérieur de fausse déclaration?

**Ted Gallivan:** IRCC signale les fausses déclarations dans notre système, mais je tiens à préciser quelque chose au sujet des fausses déclarations dont nous parlons. Il s'agit de diplômes universitaires. Il faut comprendre que ce pourrait être quelqu'un qui prétend avoir un diplôme ou une maîtrise en sciences alors qu'il n'a qu'un baccalauréat.

Notre réaction est de placer un indicateur dans le compte du demandeur à titre de signalement. Comme l'a expliqué Mme Lang, cet indicateur soulève des questions. Et par ces questions, le décideur cherche à obtenir une réponse satisfaisante. Je crois que le processus consiste à signaler une fausse déclaration par un indicateur alertant les fonctionnaires et les incitant à poser de meilleures questions.

**Costas Menegakis:** Je vais maintenant m'adresser à la vérificatrice générale. Diriez-vous que ce ne sont que de fausses déclarations mineures, comme vient de le dire le sous-ministre, ou estimez-vous que le problème est un peu plus grave que cela?

**Karen Hogan:** Les demandes en question ne comportaient aucun indicateur, et il n'y aura donc pas eu d'échange de ce genre. Ce que disent le sous-ministre et d'autres fonctionnaires du ministère de l'Immigration exprime leur position actuelle, mais, dans les 800 cas en question, nous n'avons vu aucun signalement dans les dossiers.

**Costas Menegakis:** Je voudrais vous poser une question, monsieur Gallivan, concernant la communication entre votre ministère et l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC. Lors de précédentes réunions de notre comité, l'ASFC a témoigné que votre ministère avait annulé des décisions qu'elle avait prises. Plus précisément, lorsqu'elle avait identifié une personne devant être expulsée du pays, le ministère a annulé la décision prise par l'ASFC.

Pourriez-vous expliquer pourquoi le ministère estime qu'il devrait avoir le droit de passer outre la décision de l'organisme d'application de la loi qui est en première ligne, là où les personnes entrent dans le pays?

**Ted Gallivan:** Cela fait plus de trois ans et demi que j'occupe ce poste de sous-ministre délégué à l'ASFC, et ce n'est pas pour éluder la question, mais j'ai moi-même des interrogations quant au fondement juridique.

Je me contenterai de dire que c'est une question sur laquelle je me penche activement. Je pense en effet qu'une partie de la réponse plus détaillée, que je ne suis pas en mesure de donner pour l'instant, concerne le fondement juridique, les seuils et les informations dont disposent les personnes concernées. Cela dit, je partage moi aussi cette préoccupation, et si celle-ci dépasse le cadre de mes compétences actuelles, je ne manquerai pas de la faire valoir afin d'amener un changement.

Je vous remercie de votre question. Je vous remercie de votre sollicitude.

**La présidente:** Merci, monsieur Menegakis.

Merci, monsieur Gallivan, mais nous pourrions relancer ce sujet en réponse à d'autres questions.

Nous donnons maintenant la parole à M. Fragiskatos pour cinq minutes.

**Peter Fragiskatos:** Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins d'être présents.

Madame la vérificatrice générale, je suis ravi de vous revoir.

Monsieur Gallivan, toutes mes félicitations encore pour votre nouvelle fonction.

Je commencerai par vous, monsieur Gallivan. Nos amis conservateurs sont libres de rester dans le passé s'ils le souhaitent. Cela ne pose pas de problème, mais les Canadiens vivent dans le présent et

se soucient de l'avenir. En ce qui concerne le système d'immigration, vous avez évoqué la question du contrôle lors d'un échange précédent. Vous avez parlé de... Vous n'avez pas utilisé le mot « intégrité », mais en fin de compte, c'est bien de cela dont vous parlez. Je voudrais poser une question d'ordre général à ce sujet.

Quelles mesures le gouvernement met-il en œuvre pour garantir le contrôle et l'intégrité du système dans son ensemble? Pouvez-vous citer quelques exemples?

● (1135)

**Ted Gallivan:** Je commencerai par le programme de visas étudiants, qui, selon moi, illustre bien ce qui se passe à plus grande échelle. On constate des plafonds stricts et une baisse des chiffres; il y a donc moins de personnes dans un large éventail de catégories, ce qui permet de mieux nous concentrer sur certains aspects et de faire baisser les chiffres. Deuxièmement, je pense qu'il existe un plafond strict, compris entre environ 1 % et 5 %, concernant le nombre total de personnes acceptées ou présentes dans le pays à un moment donné, ce qui nous permet de gérer une immigration durable au pays, car c'est essentiel. Je tiens à répéter qu'en ce qui concerne cet audit, un programme direct a été supprimé, car il était considéré comme ouvert à l'abus et ciblé à cette fin par certains, et ce programme a donc été annulé.

Avec le projet de loi C-12 récemment présenté, on pourrait assister à la mise en place d'un processus prévoyant la fixation de délais pour les demandes d'asile au bout de 12 mois, soit un an, ainsi qu'une intervention rapide à cet égard. En effet, les médias ont largement relayé le fait que, quelques jours après la sanction royale, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, a commencé à prendre des mesures.

J'ai plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique, et c'était l'une des rares fois dont je me souviens où j'ai été critiqué ou pris à partie pour avoir agi trop rapidement dans la mise en œuvre d'une loi. Nous voulons faire preuve de compassion. Nous voulons être justes, mais dans les cas où il y a des abus — je pense vous en avoir donné quelques exemples —, pour faire suite à ce rapport, encore une fois, lorsque vous recevez un grand nombre de signalements, vous avez la responsabilité de les analyser et de les classer par catégorie. Pour revenir à la question précédente, non, les 110, les 800 ou les 150 000 ne sont ni tous de simples erreurs typographiques, ni tous des cas de personnes ayant une propension à la violence. Il s'agit d'une combinaison d'éléments, mais il est de notre responsabilité de les classer plus méthodiquement par catégories, puis de leur appliquer le traitement approprié. C'est la lacune que le Bureau du vérificateur général, le BVG, a observée à son arrivée à IRCC.

Le point central de notre plan de gestion en réponse à cet audit est que, d'ici la fin de la présente année civile, nous démontrerons que nous comprenons la classification des personnes signalées et que nous appliquerons la réponse qui s'impose. Ne rien faire est rarement la bonne réponse. Ce n'est certainement pas la bonne réponse lorsqu'il s'agit d'un cas signalé comme présentant un risque élevé.

**Peter Fragiskatos:** Approfondissons cette question.

En fait, vous avez évoqué la question de la classification. En fin de compte, il s'agit de répondre aux préoccupations soulevées par la vérificatrice générale.

Concrètement, sur le plan administratif, comment allez-vous avancer? Quels sont les points du rapport et quelles sont les préoccupations soulevées par la vérificatrice générale auxquels vous accordez la plus grande attention? Comment le ministère va-t-il y répondre?

**Ted Gallivan:** Je parlerais de la gestion de l'expiration d'un visa comme d'un objectif de gestion et d'un élément qu'IRCC doit valider. Il s'agit d'adopter une approche plus proactive, plus dynamique et plus rigoureuse en ce qui concerne l'expiration d'un visa.

En termes simples, nous devons savoir si les gens partent ou non. Il est de notre responsabilité de rechercher ces informations et de nous faire une idée précise de la situation. Je pense que notre rôle consiste à orienter notre action vers cet objectif. Oui, nous allons essayer des mesures plus souples, mais en les complétant par des conséquences plus sévères. Je dirais que la gestion plus proactive et systématique de la fin du processus de visa constituerait un changement majeur dans la manière dont IRCC aborde ce problème.

**Peter Fragiskatos:** Rapidement, avez-vous l'intention d'examiner ce que d'autres pays, par exemple les partenaires du G7 ou des pays partageant les mêmes valeurs, ont mis en place pour garantir l'intégrité de leurs systèmes? Je parle ici en particulier de la question des visas.

**Ted Gallivan:** Ce travail est déjà en cours et, oui, nous le poursuivons.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Merci, monsieur Gallivan.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Claude DeBellefeuille:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je veux féliciter les interprètes, qui sont ici en personne aujourd'hui. Ça change nettement les choses pour moi, qui utilise toujours à 100 % l'oreillette. Je veux vraiment les remercier d'être là. Ça améliore grandement les choses.

Madame O'Gorman, habituellement, je vous pose des questions sur le dédouanement des conteneurs dans les petits ports. Nous allons changer de sujet aujourd'hui. Ça doit vous faire plaisir.

J'ai un peu de misère à comprendre votre lien avec l'étude. L'Agence des services frontaliers du Canada n'est pas nécessairement visée par le rapport de la vérificatrice générale, mais elle est une partenaire importante du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Je sais, pour l'avoir déjà vécu, qu'il y a des étudiants qui n'arrivent pas à franchir la frontière, même lorsqu'ils ont leur permis d'études, parce que l'Agence détecte parfois de la fraude aux postes frontaliers.

Est-ce que vous pouvez nous dire quel est votre rôle dans le cadre de ce que nous étudions aujourd'hui? Est-ce que vous êtes en attente de meilleures pratiques du ministère? Qu'est-ce que vous pouvez faire pour bonifier l'intervention du ministère dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui?

• (1140)

**Erin O'Gorman (présidente, Agence des services frontaliers du Canada):** Certainement, nous sommes partenaires. Tout le monde qui entre au Canada doit passer par nos agents. Alors, si

quelqu'un a un visa d'études et que nous détectons quelque chose, nous pouvons passer à l'action. Au bout du compte, si cette personne n'est pas censée être ici, nous pouvons la renvoyer.

[Traduction]

Comme l'a dit M. Gallivan, nous sommes partenaires, mais nous nous situons sur un continuum. Ce que fait IRCC, c'est renforcer la rigueur du système des visas d'étudiant. Il arrive parfois que des personnes titulaires d'un visa d'étudiant se retrouvent en situation d'interdiction de territoire grave, et je ne vais pas exagérer ces chiffres. Ils ne sont pas significatifs, mais nous avons vu des personnes impliquées dans des affaires d'extorsion, ce qui fait qu'elles deviennent une priorité pour le renvoi par l'ASFC. Certaines d'entre elles présenteront une demande d'asile et, si celle-ci est rejetée, elles deviendront une priorité pour l'ASFC.

Concernant également les données relatives aux entrées et aux sorties, nous travaillerons en partenariat avec IRCC pour déterminer qui se trouve sur le territoire. Nous pouvons le faire en procédant à un examen en masse des noms des personnes dont le visa a expiré et qui pourraient se trouver encore ici. Comme l'a indiqué M. Gallivan, grâce aux réformes mises en place, ces chiffres devraient diminuer à mesure que de nouveaux éléments seront intégrés au système afin de veiller à ce que ces personnes soient en conformité ou d'identifier de manière proactive celles qui ne le sont pas.

**La présidente:** Merci, madame O'Gorman.

[Français]

Merci, madame DeBellefeuille.

[Traduction]

Nous donnons maintenant la parole pour cinq minutes à M. Davies.

**Fred Davies (Niagara-Sud, PCC):** Merci, madame la présidente.

Madame la vérificatrice générale, concernant la réponse apportée par Mme O'Gorman à ce sujet, avez-vous des commentaires ou des précisions à apporter?

**Karen Hogan:** La seule chose que j'ajouterais, c'est que l'Agence des services frontaliers du Canada ne faisait pas partie de notre audit initial, car notre intention était d'examiner les réformes que le ministère de l'Immigration mettait en place concernant les visas d'étudiant. Nous ne pouvons pas fermer les yeux lorsque nous constatons des lacunes. C'est pourquoi nous avons fini par nous tourner vers l'Agence des services frontaliers du Canada afin de déterminer ce qu'il advient des personnes qui n'ont pas quitté le pays à l'expiration de leur permis. Nous avons l'impression qu'il y avait une lacune, et nous essayions d'y remédier.

Nous ne pouvons pas émettre de recommandation à l'égard d'une entité qui ne fait pas l'objet de notre audit, mais je suis très heureuse de voir que l'ASFC est présente pour appuyer une étude approfondie à ce sujet.

**Fred Davies:** Recommanderiez-vous de renforcer les capacités d'audit?

**Karen Hogan:** Si vous nous demandez de mener un audit à ce sujet, j'ai le sentiment que nous avons poussé cette affaire jusqu'au bout. Nous avons mis en évidence une lacune liée à l'absence d'échange de renseignements, alors que ce sont des renseignements que le ministère de l'Immigration avait clairement en sa possession. Il appartient désormais aux deux entités de mettre en place un processus efficace permettant de déterminer quand il convient d'intervenir.

Il convient de signaler que des centaines de milliers d'étudiants se trouvent ici, et qu'il s'agit d'étudiants de bonne foi. Toutefois, lorsque des informations indiquent qu'ils devraient quitter le pays ou qu'ils ne sont pas ici pour de véritables raisons d'études, il convient alors de prendre des mesures.

**Fred Davies:** Merci beaucoup.

Monsieur Gallivan, j'aimerais revenir sur ce point.

Vous avez dit qu'il existait une interdiction de cinq ans. Vous souhaitez adopter une approche plus souple. Concernant cette menace d'interdiction de cinq ans, y a-t-il un seuil à respecter? Si quelqu'un dépasse la durée de validité de son visa, se voit-il automatiquement infliger cette interdiction de cinq ans?

**Ted Gallivan:** Je ne suis pas sûr de la réponse technique. Je ne sais pas si mes collègues la connaissent.

**Tara Lang:** Ce n'est pas le cas.

**Ted Gallivan:** Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas automatique.

**Fred Davies:** Mme Lang pourra peut-être répondre à cette question.

Y a-t-il un seuil à respecter? Existe-t-il une procédure d'examen à suivre? Si quelqu'un dépasse la durée de séjour autorisée, je suis sûr que si c'est accidentel... Je ne vois pas comment cela pourrait être accidentel — puisque la personne vient dans le pays, elle connaît les limites de durée à observer — mais dans quels cas une personne pourrait-elle être exemptée de l'interdiction de cinq ans?

**Tara Lang:** Cela tient en grande partie à ce genre de questions, telles qu'une mauvaise compréhension de la date limite de départ, ou d'autres demandes qui pourraient être en cours pour régulariser leur séjour. L'agent examinerait ce genre de situations, mais il n'y a pas de barème progressif.

• (1145)

**Fred Davies:** C'est un peu subjectif, n'est-ce pas?

**Tara Lang:** Soit c'est cinq ans, soit vous régularisez votre statut.

**Fred Davies:** Madame O'Gorman, disposez-vous des ressources suffisantes pour le système actuellement en place?

**Erin O'Gorman:** Le problème avec l'ASFC, c'est qu'il y a toujours plus de stupéfiants à saisir, toujours plus de personnes à expulser et toujours plus de membres du crime organisé qui exploitent la frontière. Il est difficile de répondre à cette question. Nous saurions mettre à profit tout agent supplémentaire.

En ce qui concerne l'étude d'aujourd'hui, M. Gallivan a exposé les mesures qu'ils comptent prendre pour amener les personnes concernées à se conformer aux règles ou pour détecter les fraudes, inciter les fautifs à se conformer et leur faire subir des conséquences. Les personnes chez qui ces mesures ne fonctionnent pas seront inscrites sur notre liste d'expulsion, et nous les expulserons au même titre que d'autres personnes.

Moins il y a de personnes qui se retrouvent sur notre liste des personnes à expulser pour non-respect des conditions d'entrée, mieux c'est pour le système. Il est coûteux de devoir faire appel à un agent de l'ASFC pour renvoyer ces personnes. Nous accordons la priorité aux cas graves d'interdiction de territoire et aux demandeurs déboutés, mais nous renvoyons également les personnes qui ne respectent pas les conditions d'entrée.

En ce qui concerne certaines des mesures d'intégrité qu'IRCC s'appête à mettre en place, je pense que leurs répercussions seront considérables. Les étudiants, en prenant conscience des conséquences d'une interdiction de retour pendant cinq ans, considéreront cette sanction comme sévère, ce qui les incitera à adopter certains des comportements que nous souhaitons voir.

**Fred Davies:** Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, j'y reviendrai peut-être plus tard.

Le 9 mars, j'ai posé une question à M. Bush concernant la capacité d'accueil des centres de surveillance de l'immigration aux postes-frontières. J'aurais dû élargir ma question pour y inclure les centres de surveillance de l'immigration, car il s'est engagé à me répondre, affirmant que la capacité d'accueil aux points d'entrée n'avait pas changé.

La capacité d'accueil des centres de surveillance de l'immigration a-t-elle diminué ou évolué au cours de l'année écoulée?

**Erin O'Gorman:** Pas au cours de la dernière année... En fait, elle a augmenté au cours de la dernière année. Il y a trois ans, nous avions accès à des installations provinciales, et lorsque nous avons perdu cet accès, nous avons perdu une part importante de notre capacité. Depuis, nous renforçons cette capacité. Nous sommes maintenant présents dans un établissement fédéral. Nous avons ajouté du personnel à nos trois centres de surveillance de l'immigration.

**La présidente:** Merci, monsieur Davies.

Merci, madame O'Gorman.

Nous accordons maintenant cinq minutes à Mme Zahid.

**Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins de comparaître devant notre comité.

Avant de passer à mes questions, je tiens à féliciter le sous-ministre, M. Gallivan, pour sa nomination à ce poste et pour la responsabilité de ce dossier important. Nous vous souhaitons tout le succès possible.

Ma première question s'adresse à IRCC.

Monsieur Gallivan, quelles mesures concrètes IRCC a-t-il prises pour comprendre la baisse inattendue des taux d'approbation des permis d'études, et en quoi cette analyse permet-elle désormais d'améliorer les prévisions et le processus décisionnel?

**Ted Gallivan:** Merci pour cette question; je vais peut-être laisser Mme Graham ajouter quelques précisions. Je dirais que pour la quote-part de 2025, en janvier 2024 par exemple, IRCC a ajusté les quotes-parts provinciales pour mieux refléter les retours d'expérience de la première année.

Je pense que notre plan pour la suite est de tenir une rencontre ce printemps afin de discuter des moyens d'ajuster le modèle. Nous avons aussi commencé à partager avec les administrations elles-mêmes des ensembles de données plus détaillés et plus riches. Comme vous le savez peut-être, les provinces n'utilisent pas pleinement les quotes-parts que nous leur donnons; nous avons donc la responsabilité d'ajuster correctement ces quotes-parts. Ensuite, les provinces doivent les répartir à l'intérieur de leur administration. Nous leur fournirons de meilleures données pour leur permettre de le faire plus efficacement, puis une séance de suivi à l'automne sera organisée pour voir s'il y a lieu d'apporter des ajustements supplémentaires.

Madame Graham, auriez-vous quelque chose à ajouter?

**Alexis Graham (sous-ministre adjointe, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Il n'y a pas grand-chose à ajouter. L'audit a effectivement permis de constater que les taux d'approbation d'IRCC sont harmonisés avec les évaluations du risque propres à chaque région et à chaque pays. Je pense que cela reflète en grande partie la transition d'un régime très assoupli à un régime où les contrôles et la discipline sont renforcés. Il faut du temps pour que les différents acteurs s'y adaptent.

Comme le sous-ministre l'a dit, nous avons beaucoup de points de contact avec eux et prévoyons de les renforcer à l'avenir, ce qui devrait permettre aux provinces d'utiliser une plus grande portion de leurs quotes-parts et de mieux appuyer leur planification.

**Salma Zahid:** Comment IRCC améliore-t-il la clarté et la cohérence des exigences en matière de documents financiers afin que les demandeurs comprennent mieux ce qui est attendu d'eux?

• (1150)

**Ted Gallivan:** Je vais peut-être laisser mes collègues répondre à cela, mais je tiens à revenir sur un point soulevé concernant l'interdiction de cinq ans. En 2023, IRCC a commencé à mieux expliquer aux étudiants les conséquences d'un dépassement de séjour. Je reconnais que l'interdiction de cinq ans est subjective et sujette à interprétation, mais je pense que le cadre a été posé dès 2023 pour clarifier les règles du jeu.

Madame Graham, avez-vous autre chose à ajouter?

**Alexis Graham:** Je souligne que le montant exigé pour les ressources financières des étudiants a été porté de 10 000 \$ à 20 000 \$. Cette mesure vise à s'assurer qu'ils atteignent le seuil de faible revenu afin de pouvoir subvenir à leurs besoins ici. Nos agents vérifient qu'ils disposent de cette somme pour éviter qu'ils ne soient en difficulté pendant leur séjour au Canada.

**Ted Gallivan:** J'ai bien pris note du rapport du Comité suggérant de relever ce seuil financier ainsi que des préoccupations liées à la prolongation — notamment jusqu'où approfondir les vérifications —, nous allons donc revoir notre façon de contrôler la solvabilité financière de l'étudiant lors du processus de renouvellement.

**Salma Zahid:** Comment IRCC collabore-t-il avec les provinces dans la prise de décisions? Faites-vous des recherches sur les tendances ou sur les besoins du marché? Puisque certains collègues craignent des suppressions de programmes, travaillez-vous donc avec les provinces sur ces questions ou ces décisions relèvent-elles uniquement des provinces?

**Alexis Graham:** Nous travaillons très étroitement avec les provinces. Pour le programme étudiant, nous fixons le plafond national; chaque province reçoit ensuite une quote-part fondée sur les taux d'approbation historiques, la capacité et d'autres facteurs. Nous

devons absolument collaborer étroitement avec elles pour comprendre comment ces changements se traduisent dans leur administration, afin de voir si nous pouvons adapter les choses et, comme l'a dit le sous-ministre, apporter des ajustements pour maximiser le nombre d'étudiants de qualité et sérieux dans chaque province.

**Salma Zahid:** Pouvez-vous expliquer brièvement comment le système de lettres d'acceptation et de vérification renforce l'intégrité du programme, et ce qui est fait pour garantir que des enquêtes soient menées sur tous les cas signalés?

**Ted Gallivan:** Je pense qu'au départ, cela a eu un effet dissuasif. La simple présence d'une lettre incite au respect des règles. Là où nous en sommes maintenant, comme nous l'avons dit, c'est que nous devons gérer les exceptions et les écarts relevés dans ces lettres, y donner suite et auditer les établissements pour assurer leur conformité.

**La présidente:** Merci, madame Zahid.

Merci, monsieur Gallivan.

Nous commençons maintenant notre troisième tour de questions. Ce lundi matin passe très vite.

Nous donnons la parole pour cinq minutes à M. Ho.

**Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC):** Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à Mme Hogan.

Dans votre rapport sur les étudiants étrangers, vous avez relevé 153 000 étudiants potentiellement non conformes en 2023 et 2024, mais le ministère de l'Immigration n'a lancé que 4 000 enquêtes. Peut-on dire que le ministère recevait des signaux d'alerte à grande échelle et n'y donnait pour la plupart pas suite?

**Karen Hogan:** Ce n'est pas notre audit qui a révélé ces 153 000 cas; c'est en réalité le ministère qui les a signalés. C'est un exemple de cas où le ministère détenait l'information et devait agir en conséquence. C'est là que les établissements doivent indiquer s'ils jugent que l'étudiant respecte les exigences, à savoir suivre des études à temps plein. Nous avons constaté que seuls 4 000 cas avaient fait l'objet d'une enquête au cours des deux années étudiées. Le ministère nous a expliqué que c'était dû à un manque de financement.

Je comprends la contrainte financière, mais je m'attendais à ce que, pour ces 4 000 cas enquêtés, les dossiers soient menés jusqu'au bout. Nous avons constaté qu'environ 40 % d'entre eux ont été abandonnés simplement parce que l'étudiant avait cessé de communiquer avec le ministère. Cette façon de procéder ne permet pas de déterminer si l'étudiant respecte les conditions de son permis. Je m'attends à ce que le ministère pousse ces enquêtes jusqu'au bout, malgré un manque de ressources.

**Vincent Ho:** Au vu de ce que vous venez de dire, jugez-vous que le gouvernement maîtrise bien le programme des étudiants étrangers?

**Karen Hogan:** Je pense que le ministère devrait donner suite aux informations dont il dispose avant de décider s'il a besoin de plus de financement ou de réorganiser les choses. Dans la majorité des cas, les étudiants sont ici pour les bonnes raisons. Nous parlons de quelques centaines de milliers de cas qui soulèvent des inquiétudes. Il faut leur donner le temps de clarifier leur situation puis, le cas échéant, prendre les mesures appropriées.

Disposer de toutes ces données sans agir n'est pas acceptable.

• (1155)

**Vincent Ho:** On dirait qu'ils devraient revoir leurs priorités.

Dans votre rapport sur les permis d'études pour les étudiants étrangers, vous décrivez « l'approche allégée » adoptée par le ministère de l'Immigration pour les prolongations des permis d'études.

Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « approche allégée »?

**Karen Hogan:** L'« approche allégée » n'était pas aussi rigoureuse qu'aurait dû l'exiger une demande initiale. Le problème, c'est que plusieurs demandes de prolongations sont passées par le Volet direct pour les études, qui était un volet à « approche allégée ». En regardant les données des candidats de ce volet, une grande proportion d'entre eux provenaient d'un pays identifié comme à haut risque.

Nous avons constaté une discordance entre la cotation du risque d'un pays et l'approche allégée appliquée lors de la demande initiale, et le maintien de cette approche allégée lors de la demande suivante. Nous avons signalé ces préoccupations. Il est important de noter que le Volet direct a maintenant été annulé, mais il suffit désormais de ne plus simplement appliquer une approche allégée à toutes les demandes de prolongation. Il faut revenir en arrière et déterminer si ces demandes à risque élevé avaient été traitées avec assez de rigueur au départ.

**Vincent Ho:** Pensez-vous que cette « approche allégée » a contribué aux problèmes de non-conformité que nous avons observés?

**Karen Hogan:** C'est difficile à dire. Je m'attendrais à ce qu'une approche allégée soit réservée aux pays à faible risque, mais nous avons constaté un manque de cohérence à ce sujet. Comme je l'ai dit, ce volet a été fermé.

Une approche allégée est utile pour accélérer le traitement des demandes.

**Vincent Ho:** Vous avez constaté que, dans certains pays à haut risque, une approche trop allégée avait été appliquée à tort.

**Karen Hogan:** Oui, quand nous avons signalé ces cas via le Volet direct pour les études... mais comme je l'ai dit, ce volet a été fermé en 2024. Cela signifie qu'il faut appliquer la rigueur nécessaire à toute personne venue par ce volet lorsqu'elle fait une nouvelle demande de statut d'immigration.

**Vincent Ho:** Dans votre rapport, vous indiquez que sur environ 549 000 personnes dont le permis d'études a expiré en 2024, environ 93 % ont été autorisées à rester au Canada. Bien que 39 500 d'entre elles semblent en situation irrégulière, pas moins de 60 % de ces 39 500 se trouvent toujours au Canada.

Cela dénote-t-il un écart important entre l'expiration des permis et l'application effective des règles qui y sont associées?

**Karen Hogan:** Je pense que cela montre que la rigueur a peut-être été appliquée au début du processus de demande, mais que le ministère doit améliorer son suivi une fois que les personnes sont sur le territoire et vérifier clairement leur conformité à l'expiration du permis. J'ai entendu le sous-ministre parler des réformes prévues à cet égard, mais nous ne les avons pas constatées pendant la période de notre audit.

**Vincent Ho:** Pour conclure, madame Hogan, pensez-vous que l'approche du ministère de l'Immigration sous ce gouvernement a été beaucoup trop réactive et fragmentée?

**Karen Hogan:** C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, car j'ai examiné uniquement le programme des étudiants étrangers.

**Vincent Ho:** Dans ce cas précis, l'approche a-t-elle été trop fragmentée et trop réactive?

**Karen Hogan:** Je pense que le ministère a donné suite à son objectif principal, qui était de réduire le nombre d'étudiants étrangers au pays, mais qu'il n'a pas su tirer profit des informations en sa possession ni préserver l'intégrité du programme à chaque étape.

**La présidente:** Merci, madame Hogan.

Merci, monsieur Ho.

Nous accordons maintenant cinq minutes à M. Zuberi.

[Français]

**Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Merci, madame la présidente.

J'aimerais commencer par féliciter le sous-ministre Gallivan pour son nouveau poste.

Merci d'être ici.

Mes premières questions s'adresseront à la présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada.

[Traduction]

Nous avons beaucoup entendu parler des renvois et du message transmis par IRCC à l'ASFC à ce sujet.

Pouvez-vous nous expliquer le processus? Comment ces ordonnances de renvoi sont-elles réellement mises en œuvre par l'ASFC, notamment par les agents de première ligne?

**Erin O'Gorman:** De manière générale, lorsqu'une personne n'a pas de statut au Canada parce que son permis est expiré et qu'elle n'a pas déposé de demande, qu'elle n'a pas obtenu le statut de réfugié ou qu'elle présente un motif grave d'interdiction, l'ASFC émet une ordonnance de renvoi et doit l'exécuter dès que possible.

Des personnes peuvent faire l'objet d'ordonnances de renvoi alors que leurs démarches sont toujours en cours, auquel cas ces ordonnances ne sont pas exécutoires. Beaucoup d'entre elles peuvent faire appel devant la Cour fédérale ou la Section d'appel des réfugiés, et c'est pourquoi nous ne donnons pas suite à ces ordonnances. Lorsqu'une ordonnance devient exécutoire, elle est inscrite dans notre registre des renvois en cours de traitement et mise en œuvre par les agents.

• (1200)

**Sameer Zuberi:** C'est tout à fait logique. Tant qu'il leur reste des démarches à entreprendre, les demandeurs ne peuvent pas être renvoyés du Canada avant d'avoir épuisé toutes les voies de recours possibles, comme l'examen des risques avant renvoi, etc.

On entend beaucoup parler des activités d'Immigration and Customs Enforcement, ou ICE, et d'autres agissements au sud de la frontière — pour ceux qui écoutent et y prêtent attention. Cela dit, nous devons faire respecter la loi et renvoyer les gens qui ne sont pas censés se trouver sur notre territoire.

Comment le faisons-nous? Pour ceux qui ne savent pas grand-chose à ce sujet parce que nous entendons tellement parler de ce qui se passe au sud de la frontière, comment pouvons-nous appliquer la loi tout en faisant preuve de respect?

**Erin O'Gorman:** À Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, nous appliquons l'équité procédurale. Nous souhaitons que les gens quittent le pays de leur plein gré. C'est la loi, et tout le monde doit la respecter. S'ils ne le font pas, les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, les convoquent à une entrevue préalable au renvoi. Nous passons en revue la procédure qu'ils ont suivie, nous discutons de leur situation personnelle, puis nous les aidons à organiser leur renvoi. Il arrive que certaines personnes prennent la fuite.

Si je peux revenir sur la question de nos centres de surveillance de l'immigration, j'ai évoqué notre capacité en matière de personnel, mais notre capacité physique réelle a diminué. Je tiens à préciser ma réponse à cette question.

Nous avons des enquêteurs qui trouvent des gens qui ne veulent pas être retrouvés ou qui se sont enfuis. Si nous estimons qu'ils présentent un risque de fuite, nous les plaçons en détention et ils seront renvoyés. Dans l'ensemble, nous cherchons à conclure des ententes à l'amiable avec ces personnes en tenant compte de leur situation.

**Sameer Zuberi:** Les circonstances de la détention sont bien surveillées, et nous veillons à ce que tout le monde soit traité avec respect tout au long du processus. Est-ce exact?

**Erin O'Gorman:** Oui, et au bout de 48 heures, la décision de maintenir une personne en détention est confiée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Si l'ASFC estime que la personne représente une menace pour la sécurité publique ou qu'elle risque de fuir, elle le signale à la Commission, qui décidera si la personne doit rester en détention ou non.

**Sameer Zuberi:** Que se passe-t-il quand une personne en détention allègue qu'elle a été maltraitée? Comment gérez-vous cela?

**Erin O'Gorman:** Nous le faisons de plusieurs façons suivant les circonstances.

La Croix-Rouge inspecte régulièrement nos centres de surveillance. Elle a accès à tout ce qu'elle demande. Selon la nature de la plainte, nous menons nous-mêmes l'enquête ou nous la confions à un autre organisme.

Nous ne voulons pas garder les gens en détention. S'ils ont d'autres démarches à entreprendre et qu'ils ne représentent pas un risque pour la sécurité publique, nous ne voulons pas qu'ils soient détenus. Par définition, ils ne représentent pas un risque de fuite, parce qu'ils peuvent interjeter appel à la Cour fédérale.

Nous voulons renvoyer du pays ceux qui font l'objet d'une mesure de renvoi et qui représentent un risque pour la sécurité publique. En fait, nous ne voulons pas que des gens soient détenus pendant de longues périodes. La Commission supervise cela de façon très rigoureuse.

**La présidente:** Merci, madame O'Gorman.

Merci, monsieur Zuberi.

Les lumières blanches clignotaient parce que la Chambre avait suspendu sa séance. Je crois qu'elle a repris ses travaux.

[Français]

Bienvenue, monsieur Champoux. Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Merci, madame la présidente.

Premièrement, je vais poursuivre là où ma collègue s'est arrêtée tantôt.

J'aimerais faire une mise au point, madame Hogan. Dans votre enquête, vous avez détecté 153 000 cas suspects, c'est-à-dire susceptibles d'être non conformes, entre 2023 et 2024. De ce nombre, seulement 4 057 ont fait l'objet d'une enquête.

Est-ce que vous confirmez que c'est bien le cas? Est-ce que ce sont les bons chiffres?

**Karen Hogan:** Oui, ce sont les bons chiffres.

**Martin Champoux:** Est-ce courant qu'on n'effectue pas plus d'enquêtes? L'échantillon sur lequel on a décidé de se pencher est faible. Finalement, quelque 98 % des cas n'ont pas fait l'objet d'une enquête par le ministère. Est-ce courant? Est-ce acceptable, selon vous?

**Karen Hogan:** Nous nous sommes posé la question, et le ministère nous a répondu que c'était en raison de ses contraintes budgétaires. Je me serais attendue à ce qu'au moins les 4 000 enquêtes aient été poursuivies jusqu'au bout, mais nous avons constaté que plus de 40 % avaient été fermées en raison d'un manque de communication avec les étudiants. Cela ne répond pas à la question de savoir si l'individu étudié à temps plein et respecte les conditions de son permis.

• (1205)

**Martin Champoux:** Donc, le ministère s'est dit que, puisque ces individus ne lui répondaient pas et ne collaboraient pas, il allait laisser tomber. Étant donné qu'on n'avait pas les budgets pour continuer, on a décidé qu'on laissait tomber.

Monsieur Gallivan, pouvez-vous me confirmer qu'on a simplement décidé, faute de communication, de ne pas poursuivre les démarches pour avoir les informations qu'il me semble, ma foi, assez important d'obtenir dans des cas de demandes qu'on pourrait carrément qualifier de frauduleuses?

**Ted Gallivan:** Je dirais que les faiblesses commencent là. Le travail a été fait après le dépôt du rapport de Mme Hogan, et maintenant je peux vous confirmer que, dans 78 % des cas, il y a une explication quelconque; la personne a un statut légal. Ça laisse encore 33 000 dossiers pour lesquels nous aurions dû faire un suivi. Comme je l'ai expliqué avant votre arrivée, c'est le nombre de dossiers suspects qui devrait déterminer notre niveau d'efforts, et non les contraintes budgétaires. Les budgets ne sont pas illimités, mais, s'il y a un dossier présentant un risque, nous devrions le traiter. À ma connaissance, oui, il y a des dossiers où nous sommes restés sans réponse. Selon moi, ça indique un haut risque, et nous aurions alors dû être plus combatifs, mais, en fin de compte, comme Mme Hogan l'a dit, nous avons fermé le dossier, ce que je trouve inacceptable.

**Martin Champoux:** Qu'est-ce que ça prend pour rouvrir le dossier? Comme vous le dites vous-même, c'est inacceptable. Il y a un haut risque, et on laisse ces gens dans des situations irrégulières sans rien faire, si je comprends bien.

**Ted Gallivan:** Exactement. Notre ministère va effectuer plusieurs interventions pour trouver le moyen de contrôler le régime. Il faut s'attaquer au problème des individus qui ne répondent pas.

**La présidente:** Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Merci, monsieur Gallivan.

Nous reprenons la liste du côté conservateur.

Monsieur Redekopp, vous avez cinq minutes.

**Brad Redekopp:** Merci, madame la présidente.

Madame Hogan, votre rapport fait largement état de cas de fraude et d'un volume considérable de dossiers à traiter. Le ministère a laissé passer beaucoup de choses. C'est l'essentiel de ce qui ressort de votre rapport. Pensez-vous que le volume important de demandes que le ministère a reçues ces dernières années l'ait détourné des questions de fraude et de l'examen approfondi des dossiers?

**Karen Hogan:** C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Je vous dirais que chaque demande doit être traitée. Les fonctionnaires passent tous ces dossiers en revue, mais ils devraient mieux gérer les risques une fois que les gens se trouvent au Canada. Il semble qu'ils se concentrent sur le traitement des demandes. Ils devraient ensuite agir avec plus de rigueur tout au long du processus et aussi à la fin. Ce sont les seuls renseignements dont ils disposent. Ils doivent les compiler, puis y donner suite.

**Brad Redekopp:** Cela correspond à ce que vous disiez au sujet des 4 000 cas. D'une part, ils ne semblent pas avoir enquêté sur plus de 4 000 dossiers et ils ne les ont même pas menés à terme. Ils ont invoqué les contraintes budgétaires, mais, comme vous le soulignez, cela n'était probablement pas la seule raison. Le ministère dispose d'un budget de 6 milliards de dollars et compte plus de 10 000 fonctionnaires. C'est une question de priorité, non?

**Karen Hogan:** Je conviens que les contraintes budgétaires dictent toutes les mesures prises par les ministères. Cependant, si l'on ne peut enquêter que sur un petit nombre de plaintes, il faut le faire de manière efficace. Le sous-ministre a dit qu'il allait prendre des mesures pour améliorer cela.

**Brad Redekopp:** En fait, votre rapport laissait clairement entendre qu'il y avait eu fraude. Le ministère a laissé passer pas mal de choses et, comme on l'entend aujourd'hui, c'était un peu du genre: « Oups, on a raté cela, mais on a détecté ceci. On va y remédier ».

Pensez-vous que le ministère a la situation en main? Que pensez-vous de la voie dans laquelle il se dirige?

**Karen Hogan:** Je n'ai pas encore vu de plan d'action détaillé. Normalement, les ministères élaborent ce plan avant de comparaître devant un comité. J'attends avec impatience de voir quelles mesures seront prises. Je pourrai alors surveiller la mise en œuvre de ces recommandations.

Mon bureau applique un nouveau processus cette année. Nous attendrons trois ans après la publication de notre rapport d'audit, puis nous interviendrons pour assurer le suivi des recommandations afin de vérifier si des mesures ont effectivement été prises. Je le répète, nous visons à gérer les risques. Comme les ressources de tous les ministères sont limitées, je m'attends à ce que les faiblesses qui présentent le plus de risques fassent l'objet d'un suivi rigoureux.

**Brad Redekopp:** Vous nous présentez aujourd'hui certains arguments que notre comité entend souvent. En fait, vous avez peut-être déjà constaté cela en examinant le fonctionnement du ministère. De son côté, IRCC affirme qu'il n'est pas responsable d'expulser les gens, et l'ASFC répond qu'elle ne peut pas renvoyer des gens si elle ne sait pas qu'ils doivent être expulsés. De son côté, soulignant son statut d'organisme indépendant, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié refuse qu'on lui dicte ce qu'elle doit décider.

Ces trois organismes ont du mal à travailler ensemble. Vous avez constaté cela en menant votre enquête.

Entre ces différents ministères, devrions-nous établir une approche systémique globale d'audit, de la demande à l'approbation en passant par le renvoi ou l'entrée dans le système d'octroi d'asile? Pour mettre fin à ces accusations mutuelles, ne serait-il pas judicieux d'examiner la situation dans l'ensemble du système?

• (1210)

**Karen Hogan:** Je pense que notre bureau jouit déjà de ce luxe, en ce sens que nous pouvons prendre du recul et examiner le processus du début à la fin. Comme je vous l'ai dit, nous avons décidé d'examiner seulement les réformes. Cependant, nous n'avons pas ignoré la lacune que nous avons détectée.

Je pense qu'en regardant le gouvernement, les Canadiens nous voient travailler tous ensemble dans une grande boîte. Ils ne voient pas les nombreux silos dans lesquels le travail se subdivise. Je me serais attendue à une meilleure collaboration, et c'est exactement la raison pour laquelle nous avons formulé une recommandation en ce sens — échanger des renseignements entre les membres de la famille fédérale afin de donner suite aux cas à régler.

**Brad Redekopp:** Monsieur Gallivan, vous avez dit que vous avez besoin de savoir si des visas sont expirés et si des gens partent. À mon avis, c'est important. Toutefois, cela sous-entend qu'IRCC ne savait pas si les gens partaient vraiment. Est-ce que je me trompe?

**Ted Gallivan:** Je dirais que l'approche précédente était plus réactive. Nous n'intervenons que dans les cas exceptionnels, quand nous percevons un problème. Cette approche retardait aussi beaucoup le processus, qui était annuel, alors qu'il aurait fallu agir avant l'expiration du visa des gens. Je dirais que ni la rapidité d'action ni la rigueur n'étaient à la hauteur de ce qu'elles auraient dû être.

**Brad Redekopp:** En réalité, le ministère ne s'est pas vraiment soucié de savoir si les gens partaient. C'est ce que la vérificatrice générale a constaté. Vous ne receviez pas cette information.

**Ted Gallivan:** J'ai une nouvelle révélation pour vous: nos systèmes informatiques ne contiennent pas d'indicateurs nous permettant de savoir si une personne se trouve au Canada ou non.

**Brad Redekopp:** Mme O'Gorman a déclaré que ces personnes allaient désormais en subir les conséquences. Elle faisait référence à celles qui abusent du système. Pensez-vous aussi que ces personnes vont désormais subir des conséquences à la suite de certaines des mesures dont vous parlez?

**Ted Gallivan:** Je pense que c'est essentiel, oui.

Pour revenir sur un thème qu'un certain nombre de députés ont abordé, l'approche douce, ou le petit coup de coude, ne fonctionne que si les gens savent qu'ils subiront réellement des conséquences. Pour que la demande polie de « nous vous prions de partir, car votre visa est expiré » soit efficace, il faut qu'elle s'accompagne de conséquences réelles, sinon ce ne sont que des paroles en l'air. Je pense que des conséquences sévères ne sont pas seulement appropriées, mais qu'elles sont essentielles pour garantir l'efficacité des autres mesures.

**La présidente:** Merci, monsieur Gallivan.

Merci, monsieur Redekopp.

Il ne nous reste que sept secondes.

**Brad Redekopp:** Puis-je souligner une chose rapidement?

**La présidente:** D'accord. Il vous reste sept secondes.

**Brad Redekopp:** Ce qu'il faut retenir de cette réponse, c'est qu'auparavant, les violations n'entraînaient aucune conséquence. Je pense qu'il est important que les gens le sachent, car c'est précisément ce qui a causé un grand nombre de ces problèmes.

**La présidente:** Merci, monsieur Redekopp.

Merci, monsieur Gallivan.

Je tiens à signaler que le greffier vient de recevoir le plan d'action détaillé de gestion d'IRCC sur l'audit des programmes destinés aux étudiants étrangers. Il devrait arriver dans vos boîtes de réception d'un moment à l'autre.

Nous passons maintenant la parole à Mme Sodhi, qui dispose de cinq minutes.

**Amandeep Sodhi:** Merci, madame la présidente.

Je vais m'adresser à vous, madame O'Gorman. Pourriez-vous dire au Comité en quoi les récentes réformes du programme des étudiants étrangers ont renforcé la capacité qu'a l'ASFC de vérifier si les étudiants qui entrent au Canada respectent les conditions de leur permis d'études?

**Erin O'Gorman:** Le sous-ministre a décrit une collaboration visant à déterminer qui se trouve encore au pays, si les personnes dont le visa étudiant a expiré sont parties et s'il y a maintenant lieu de prendre d'autres mesures. Nous allons instaurer cette collaboration entre les deux organismes pour vérifier qui se trouve encore au Canada.

L'ASFC gère le système d'entrée et de sortie. Nous disposons de ces renseignements, et nous pouvons les analyser à un rythme plus soutenu qu'IRCC... IRCC peut examiner des cas individuels, alors que nous pouvons effectuer des analyses à plus grande échelle. Cette collaboration existe déjà et elle se poursuivra.

**Amandeep Sodhi:** Quelles tendances observez-vous dans les taux de conformité des étudiants étrangers à leur arrivée, par rapport aux années précédentes?

**Erin O'Gorman:** Je pense qu'il est un peu tôt pour répondre à cette question.

**Amandeep Sodhi:** Je comprends.

Comment les agents de première ligne sont-ils formés pour appliquer les nouvelles règles du programme tout en traitant les étudiants qui sont en règle de façon équitable et efficace?

**Erin O'Gorman:** Quand les étudiants étrangers arrivent au point d'entrée, nos agents sont très habiles pour détecter toute tentative de fraude. Dans certains cas, avant qu'IRCC ne délivre un visa d'études, la personne concernée doit se soumettre à un contrôle de sécurité. Ce contrôle est en partie effectué par l'ASFC... j'aurais dû commencer par mentionner cela.

Il arrive parfois que les demandeurs soient soumis à un contrôle de sécurité avant la délivrance de leur visa d'étudiant. Quand ils obtiennent leur visa et qu'ils se présentent au point d'entrée, les agents vérifient leurs renseignements. Comme je l'ai dit, les agents sont très habiles pour détecter les fraudes. Ils savent quelles questions poser s'ils perçoivent un problème.

• (1215)

**Amandeep Sodhi:** Dites-moi s'il est aussi trop tôt pour répondre à la question suivante: avez-vous constaté des signes indiquant déjà

que ces réformes contribuent à dissuader les mauvais joueurs qui tentent d'exploiter notre système?

**Erin O'Gorman:** L'annulation du programme était très importante pour l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, alors en ce sens, oui. L'audit met en évidence les pays à haut risque qui étaient assujettis à ce programme; je dirais donc que, dans ce contexte, cette réforme a eu un effet positif.

**Amandeep Sodhi:** IRCC s'est engagé à fournir chaque année à l'ASFC une liste des personnes dont le permis d'études a expiré et qui n'ont pas fait la transition vers un autre statut d'immigration. Quand vous recevrez cette liste d'IRCC, combien de temps faudra-t-il à l'ASFC pour la comparer à ses données sur les entrées et les sorties afin de déterminer qui a quitté le pays et qui pourrait se trouver encore au Canada sans statut?

Monsieur Gallivan, si vous souhaitez répondre à cette question, vous pouvez le faire aussi.

**Ted Gallivan:** Je ne veux pas parler pour Mme O'Gorman, mais je pense que notre réflexion a évolué. Nous allons redoubler d'efforts avant de transmettre cette liste à l'ASFC. Autrement dit, nous allons d'abord chercher à déterminer si ces personnes ont quitté le pays, puis nous tenterons de les convaincre avant l'expiration du délai. Nous pourrions ensuite faire quelques tentatives supplémentaires.

Autrement dit, nous voulons réduire le nombre de cas et essayer de gérer la population afin qu'elle quitte le pays avant de devoir transmettre ces renseignements à l'ASFC pour qu'elle prenne des mesures actives d'exécution de la loi.

**Erin O'Gorman:** Nous avons dit que nous remettrions cette liste une fois par année, mais rien ne nous empêcherait de le faire deux ou trois fois par année. Nous adopterons le rythme qui s'avérera le plus logique.

**Amandeep Sodhi:** Dans le cas des personnes que vous trouverez au Canada sans statut valide, comment votre organisme établira-t-il l'ordre de priorité du suivi et comment la population étudiante internationale s'inscrit-elle dans les grandes priorités d'application de la loi qu'appliquerait l'ASFC?

**Erin O'Gorman:** Voilà pourquoi le travail d'IRCC que M. Gallivan a décrit est si important.

L'ASFC accorde la priorité aux interdictions de territoire graves, aux crimes de guerre, à la grande criminalité et au terrorisme. Nous accordons également la priorité aux demandeurs d'asile déboutés, puis à tous les autres. Les gens passeront d'une catégorie à l'autre. La plupart des étudiants sont de bonne foi et quitteront le pays à la suite des mesures dont nous discutons aujourd'hui. Certains sont venus pour de mauvaises raisons et pourraient se retrouver dans notre catégorie d'inadmissibilité grave. Comme il se doit, nous expulsons chaque année les personnes qui ne respectent pas leur statut d'immigration, et nous continuerons à le faire.

**La présidente:** Merci, madame Sodhi.

Merci, madame O'Gorman.

Cela met fin à notre troisième tour de questions. J'ai l'impression de participer à un match de boxe, mais celui-ci est amical.

Nous arrivons au quatrième tour. Nous allons commencer par le très amical et heureux M. Menegakis.

**Costas Menegakis:** Merci, madame la présidente.

Mes premières questions s'adressent à vous, madame Hogan.

Il me semble percevoir un décalage entre l'attitude du gouvernement, qui affirme que les conservateurs veulent parler du passé alors que les Canadiens veulent parler de l'avenir, et ce qui se passe réellement sur le terrain et ce que nous entendons quotidiennement de la part des Canadiens.

Je représente une collectivité de la région du Grand Toronto qui compte une importante population de Canadiens d'origine iranienne. Cette communauté est très préoccupée par la présence de 700 agents du Corps des Gardiens de la révolution islamique, le CGRI, voire davantage, à ce que les gens disent. Ces agents vivent parmi nous et menacent quotidiennement des Canadiens, des résidents permanents et des personnes titulaires de visas temporaires.

Je voudrais aborder brièvement la question du petit coup de coude dans le processus d'examen des dossiers. Je me demande si vous envisageriez de mener un audit plus approfondi d'un processus qui, par le passé et encore très récemment, a permis à des agents du CGRI de s'immiscer dans nos communautés. Il ne s'agit pas seulement d'un problème du passé. Ils sont présents aujourd'hui, et ils continueront de poser problème à l'avenir si l'on ne fait rien pour y remédier.

**Karen Hogan:** Mon bureau a déjà mené des travaux sur des expulsions, mais cela remonte à un certain temps. Quand nous nous réunissons pour déterminer les audits à réaliser l'année suivante, nous discutons toujours des enjeux sur lesquels nous devrions revenir. Comme je l'ai mentionné, nous avons l'intention de commencer à assurer chaque année un suivi des recommandations de manière beaucoup plus rigoureuse. Par conséquent, vos recommandations vont éventuellement être retenues.

Je ne peux pas vous dire si je vais effectuer un audit. Je vais assurément veiller à ce que cela soit ajouté à notre liste de problèmes à considérer.

• (1220)

**Costas Menegakis:** Je vous serais profondément reconnaissant de bien vouloir examiner ce problème très sérieusement.

Je comprends que M. Gallivan vient d'entrer en fonction et, il faut bien l'admettre, qu'il a hérité d'une situation chaotique. Je comprends pourquoi il doit instaurer des mesures qui changeront le mode de fonctionnement du ministère et se concentrer vers l'avenir.

Le chiffre de 153 000 est ahurissant, sachant que seules 2 000 personnes par an ont fait l'objet d'un examen au cours de ces deux dernières années à cause d'une insuffisance budgétaire. À ce rythme, les enfants qui passent leurs journées à la garderie fêteront leurs 80 ans avant que l'on ait pu traiter ces 153 000 dossiers. Entretemps, toutes sortes d'individus pourraient s'être introduits au pays, et certains d'entre eux pourraient causer des ravages. Évidemment, tous les cas ne sont pas extrêmement graves, mais certains le sont, et ces individus semblent avoir trouvé le moyen de contourner le système.

Votre rapport a révélé que 1 600 enquêtes sur des étudiants non conformes ont tout simplement été abandonnées parce que ces étudiants n'ont pas répondu aux appels du ministère. La politique d'IRCC consiste à faire seulement deux tentatives de communication sur une période de six mois avant de marquer le dossier comme non concluant. Cela signifie-t-il, selon vous, que les étudiants qui cherchent à échapper à la loi n'ont qu'à éviter de répondre aux courriels et aux demandes du gouvernement?

**Karen Hogan:** Je pense que les jeunes d'aujourd'hui appelleraient cela « fantomiser ». Le fait d'ignorer les communications du ministère ne semblait avoir aucune conséquence. Cependant, je constate que le sous-ministre a l'intention d'effectuer des suivis et d'appliquer des conséquences. Nous verrons si ces mesures apporteront des changements.

**Costas Menegakis:** Quand ces 1 600 personnes n'ont pas répondu, avez-vous découvert qu'IRCC a pris des mesures d'application de la loi ou s'il a autorisé ces personnes à conserver leur permis et à rester au Canada, même si elles faisaient l'objet d'une enquête active pour non-conformité?

**Karen Hogan:** Je ne crois pas que cette enquête était active. Le ministère a fermé les dossiers en constatant que ces personnes ne lui répondaient pas et il n'a pas pris d'autres mesures.

Ce n'était pas vraiment l'objectif de cette enquête. Elle visait à déterminer si ces gens respectaient ou non les conditions de leur permis d'études. Ils devaient suivre des études à plein temps. Il est très probable que certains d'entre eux soient de véritables étudiants, et il faut leur donner la possibilité de le prouver. Toutefois, quand ce n'est pas le cas, il faut prendre des mesures.

**Costas Menegakis:** Vous avez dit aussi que le ministère dispose de certaines mesures qu'il peut prendre quand des personnes présentent de faux documents ou quand des étudiants ne respectent pas les conditions de leur permis. Vous avez précisé que, dans ces 800 cas, le ministère n'a pas envisagé de recourir à ces mesures. De quelles mesures s'agit-il, et pourquoi pensez-vous que le ministère ne les a pas appliquées?

**Karen Hogan:** Le sous-ministre a évoqué certaines de ces mesures. On aurait pu ajouter une mention dans le dossier afin que, si la même personne présentait une nouvelle demande d'immigration, on tienne compte du fait qu'elle avait joint des documents frauduleux à sa demande initiale. Les autorités auraient pu suivre la procédure et interdire l'entrée de cette personne sur le territoire. Elles auraient pu annuler son permis et prendre toutes les mesures nécessaires pour l'expulser.

Le ministère disposait de ces outils, mais ils n'ont été appliqués dans aucun de ces 800 cas.

**Costas Menegakis:** Nous espérons donc, monsieur Gallivan, que vous tiendrez compte de tout cela, car c'est un véritable gâchis dont vous avez hérité, monsieur, et il ne sera pas facile d'y remédier.

**La présidente:** Merci, monsieur Menegakis, et merci à tous ceux qui ont répondu.

Nous passons maintenant à M. Fragiskatos pour cinq minutes.

**Peter Fragiskatos:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Gallivan, vous avez déjà parlé du rapport que notre comité a publié. Merci beaucoup de l'avoir lu. Il est important. Tous nos membres ont collaboré activement à son élaboration.

Pourrions-nous examiner l'angle des provinces? Mme Graham nous a déjà dit quelques mots aujourd'hui sur le rôle des provinces. D'autres témoins ont souligné le rôle essentiel que jouent les provinces dans le cadre du programme des étudiants étrangers.

Ces dernières années, on a beaucoup parlé de responsabilité. Personne ne cherche à s'en décharger. De très graves problèmes sont apparus — des difficultés ont surgi, des erreurs ont été commises — et nous ont menés là où nous en sommes aujourd'hui. Cependant, toute la responsabilité a été imputée au gouvernement fédéral précédent, alors que les provinces ont joué un rôle très important dans tout cela et dans ce qui s'est passé.

Comment IRCC collabore-t-il avec les provinces pour garantir de meilleurs résultats afin de renforcer l'intégrité de ses activités?

**Ted Gallivan:** Il existe un certain nombre de mécanismes formels et informels.

J'ai tenu des rencontres bilatérales avec trois ou quatre de mes collègues provinciaux et je vais les rencontrer tous ensemble sous peu. Le ministère tient aussi une tribune multilatérale. Je crois que la prochaine réunion aura lieu en juin. Nous poursuivons donc un dialogue continu avec toutes les provinces pour discuter de leurs besoins.

Les établissements d'enseignement sont aussi des intervenants actifs. J'ai rencontré des représentants d'Universités Canada, et un certain nombre d'autres établissements ont communiqué avec nous. Je pense que les intervenants sont prêts à prendre la parole et que le ministère se doit d'organiser ces réunions. Nous demeurerons à l'écoute. Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord, mais nous ne négligeons jamais les opinions exprimées. L'échange d'information est vraiment important. Les gens ne peuvent prendre des décisions et faire des recommandations qu'en fonction de l'information dont ils disposent.

Mme Graham voudra peut-être ajouter quelque chose à ma réponse. À mon avis, il est d'une importance vitale de fournir à ces intervenants des données sur leurs propres programmes et sur les responsabilités des provinces dans le domaine de l'éducation. J'ai pris bonne note du fait que nous devons agir plus efficacement à cet égard.

Madame Graham, vous avez déjà rencontré quelques représentants de l'Ontario. Voulez-vous ajouter quelque chose au sujet des provinces?

• (1225)

**Alexis Graham:** Bien sûr.

Comme le sous-ministre l'a indiqué, il y a de nombreuses façons, formelles et informelles, de faire participer les provinces et les territoires. Au lieu de leur imposer un programme, nous collaborons à l'échelle globale en tenant compte des priorités dont ils souhaitent discuter. Nous prenons ce travail très au sérieux et nous nous efforçons de mettre en place un cadre de discussion plus solide qui intègre l'ensemble de nos programmes. Cela nous permet d'établir des liens entre les programmes et de déterminer ce que chaque groupe peut offrir pour compléter nos travaux respectifs et utiliser nos divers leviers d'action.

Pour ce qui est de ce programme en particulier, nous avons créé plusieurs groupes de travail, tant au niveau de la direction qu'au niveau opérationnel, pour en régler les détails. Nous cherchons notamment à recueillir des données afin d'établir de façon plus transparente où se trouvent les étudiants et quel type de permis ils détiennent. Ce sont là autant de questions qui nous attendent et qui feront l'objet des prochaines discussions que nous aurons avec eux sous peu.

**Peter Fragiskatos:** Merci beaucoup.

Il me reste environ une minute et ma question n'est pas simple. Nous aurons probablement l'occasion de faire un autre tour, je poursuivrai alors dans la même veine.

Monsieur Gallivan, vous avez mentionné le regroupement des grandes universités de recherche, l'U15. À la suite de changements, certaines questions demeurent sur la place du Programme des étudiants étrangers et sur le sens du message du gouvernement fédéral. Quel message souhaitez-vous envoyer aux universités, qu'il s'agisse des universités de recherche de l'U15 ou des établissements d'enseignement postsecondaire en général, sur l'orientation qu'elles doivent prendre?

Je représente London. C'est là que se trouve Western, c'est donc dans ce contexte que je vous pose la question.

**Ted Gallivan:** Je dirais qu'il y a le court terme et le moyen terme. Le plan de match pour 2027 relève du court terme, le moyen terme est au-delà. J'ai demandé qu'on établisse un plan pour les deux. C'est un peu court pour le plan de 2027. Nous mènerons des consultations à ce sujet, et ce, de façon encore plus ambitieuse à partir de 2028.

En toute transparence, je suis ouvert à l'idée de discuter d'un système qui semble logique. Cela tient de l'exercice comptable, pour ce qui est des enveloppes, des chiffres et des règles. Il serait utile de simplifier certaines choses, pour que les étudiants de bonne foi réussissent à franchir les étapes plus rapidement. Nous pourrions nous concentrer sur ceux qui tentent de déjouer le système.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Merci, monsieur Gallivan.

[Français]

C'est à vous, monsieur Champoux. Vous avez deux minutes et demie.

**Martin Champoux:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame O'Gorman, est-ce que l'Agence des services frontaliers du Canada est impliquée dans le processus à un moment donné, avant que les ressources soient toutes épuisées? À quel moment est-ce que l'Agence est mise au courant qu'il y a une enquête, par exemple sur de possibles cas de personnes en situation irrégulière, et à quel moment est-ce qu'elle peut apporter son soutien au ministère? Est-ce que l'Agence est impliquée d'une façon ou d'une autre?

**Erin O'Gorman:** Nous ne sommes pas impliqués dans les processus dont M. Gallivan a parlé, c'est-à-dire pousser les gens à collaborer et les informer des conséquences possibles s'ils ne le font pas, notamment le fait qu'ils ne pourront pas revenir au Canada avant cinq ans.

Je pense que le plus efficace pour nous serait de laisser IRCC gérer le programme. Comme nous l'avons dit, nous pouvons fouiller nos données pour déterminer si certains individus sont au pays. Par contre, nous voulons vraiment la liste la plus courte possible, après que le ministère a fait tout son travail.

• (1230)

**Martin Champoux:** Prenons toutefois un cas comme celui dont M. Gallivan parlait tout à l'heure, où on tente de joindre des étudiants parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir fourni des informations frauduleuses pour obtenir leur permis. Pourquoi l'Agence n'est-elle pas immédiatement mise à contribution lorsque les gens ne répondent pas? Autrement, on est obligé d'abandonner les enquêtes les concernant, pour toutes sortes de raisons. L'Agence des services frontaliers du Canada ne pourrait-elle pas, à ce moment-là, être mise à contribution?

Le ministère pourrait vous le dire lorsqu'il a de la misère à retrouver certaines personnes et que celles-ci ne fournissent pas de réponses. Ainsi, ce serait clair: ou bien vous les retrouvez et vous les envoyez au ministère pour qu'il obtienne des réponses, ou bien on les met dehors. À un moment donné, il faudrait que les gens se parlent pour être capables d'avoir un petit peu plus de poigne dans des cas comme celui-là. N'êtes-vous pas d'accord?

**Erin O'Gorman:** Oui, mais je dirais que nous ne sommes pas mieux placés qu'IRCC pour poursuivre ces gens, jusqu'à un certain moment du processus. Si le ministère ne peut vraiment pas les retrouver et qu'il a fait tout ce qu'il a pu, nous avons alors un rôle à jouer, je suis absolument d'accord. Cependant, si on n'a pas de numéros...

**Martin Champoux:** Ah d'accord, alors ces gens disparaissent vraiment de la circulation.

Monsieur Gallivan, je vois que vous voulez intervenir.

**Ted Gallivan:** Je pense que l'un des points sur lesquels nous sommes d'accord est qu'il faut mieux communiquer l'information. Il pourrait y avoir un indice dans le système de manière à ce que, si jamais la personne que nous essayons de joindre essaie de traverser la frontière, il puisse y avoir une conversation.

**Martin Champoux:** Est-ce que vous le faites déjà ou est-ce que vous pensez que ce serait une bonne chose de mieux le faire?

**Ted Gallivan:** Nous songeons à le faire dorénavant. Ce n'est pas un processus qui est en place actuellement.

**Martin Champoux:** Pourquoi n'y a-t-il pas, historiquement...

**La présidente:** Merci, monsieur Champoux. Vos deux minutes et demie sont écoulées.

Merci, madame O'Gorman.

[Traduction]

Merci, monsieur Gallivan.

Nous passons maintenant à M. Davies, pour cinq minutes.

**Fred Davies:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Gallivan, j'aimerais donner suite à une série de questions posées lors de réunions précédentes au sujet du logement des réfugiés. Pour diverses raisons, un certain nombre d'étudiants qui, ne voulant pas quitter le pays, tentent de suivre la procédure de demande d'asile. Dans ce cas, de quel type d'aide au logement bénéficient-ils?

Je représente la région de Niagara, qui est une collectivité à la fois frontalière et touristique. Un certain nombre d'hôtels ont été achetés à Niagara Falls, hôtels qui ont été utilisés pendant environ 18 mois. Le ministre m'a assuré qu'on ne payait plus d'hôtels pour les demandeurs d'asile.

J'ai parlé aux gens de ma collectivité. D'autres motels et d'autres hôtels ont été convertis en appartements. Je me demande simplement si une allocation de logement est accordée à ces personnes.

**Ted Gallivan:** Je vais amorcer une réponse. Je me ferai un plaisir de vous revenir avec une réponse précise, car c'est une question importante.

La demande a déjà été formulée à ce sujet. Le gouvernement fédéral finance d'autres ordres de gouvernement. On avait demandé gentiment de mettre fin au programme hôtelier. Je crois savoir que la demande gentille a été remplacée par une interdiction stricte: plus d'hôtels. Ce processus devrait réussir à faire cesser le financement des hôtels, même s'il provient d'un autre ordre de gouvernement.

Cette question est nouvelle pour moi. À moins que mes fonctionnaires ne soient au courant, je vais devoir faire un suivi en privé pour vous donner une réponse claire.

**Fred Davies:** Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais le gouvernement fédéral vient de consacrer 40 millions de dollars à l'achat d'un hôtel, ici, à Ottawa, pour les demandeurs d'asile. Est-ce que cela va devenir la norme dans tout le pays?

**Ted Gallivan:** D'après ce que j'avais compris, la décision a d'abord consisté à demander aux bénéficiaires de fonds fédéraux de cesser de recourir aux hôtels, puis à imposer une condition stricte ainsi que des modalités régissant l'octroi de ces fonds. J'avais compris qu'il y avait eu un durcissement des règles et une volonté de s'éloigner de la solution des hôtels.

Vous parlez d'une conversion et maintenant d'un deuxième cas, un hôtel à Ottawa. Cela ne correspond pas au contenu du mémoire que j'ai reçu. Les fonctionnaires compétents ne sont pas présents pour répondre à votre question. Je me ferai un plaisir de vous fournir une réponse écrite.

**Fred Davies:** M. Harris avait déjà témoigné à ce sujet devant le Comité.

Puis-je poursuivre avec Mme O'Gorman, s'il vous plaît? Encore une fois, comme je vis dans une collectivité frontalière, je passe beaucoup de temps dans la région de Fort Erie. Je suis à même d'observer certains des problèmes qui touchent l'ASFC. En cas d'irrégularité, l'ASFC doit intervenir, car c'est l'organe d'exécution de la loi responsable des renvois. J'ai posé la question plus tôt, mais l'Agence est-elle suffisamment financée? Est-ce que votre capacité...

Le ministre de la Sécurité publique a affirmé qu'il engageait 1 000 nouveaux agents partout au pays et que la première cohorte avait récemment obtenu son diplôme. Savez-vous combien de personnes de cette première cohorte ont obtenu leur diplôme?

• (1235)

**Erin O'Gorman:** Nous avons accueilli 42 diplômés. D'ici juin, nous en aurons 100 et, en juin, nous en aurons 180 à notre collège de Rigaud. Nous les formons en trois groupes. À tout moment, il y a trois classes: ceux qui commencent, ceux qui sont à mi-parcours et ceux qui sont prêts à obtenir leur diplôme.

**Fred Davies:** S'agit-il d'une cohorte annuelle normale?

**Erin O'Gorman:** Ce sont des personnes que nous embauchons grâce au financement pour l'embauche de 1 000 agents.

**Fred Davies:** Est-ce le même nombre de personnes que vous avez embauchées annuellement au cours des cinq dernières années?

**Erin O'Gorman:** Non.

**Fred Davies:** Compte tenu de votre taux de roulement et des départs à la retraite, combien de membres de cette première cohorte comblent simplement les départs?

**Erin O'Gorman:** Aucun. Nous classons les personnes qui viennent pourvoir les postes laissés vacants par des départs naturels, qu'il s'agisse de départs à la retraite ou de départs vers un poste à l'intérieur du pays ou à la suite d'une promotion. Dans l'ensemble, notre taux de départs naturels a légèrement baissé au cours des trois dernières années. Nous saurons dans les mois à venir qui fréquentera le collège pour compenser ces départs et qui nous allons classer parmi les 1 000 agents.

**Fred Davies:** Madame O'Gorman, vous n'avez peut-être pas les chiffres avec vous, mais je cherche un chiffre net. Le ministre a laissé entendre que l'embauche de 1 000 agents allait régler le problème. À mon avis, cela ne permettra ni de résoudre le problème ni de vous donner la capacité dont vous avez besoin pour affronter la situation en constante évolution des personnes qui doivent quitter le pays.

Si l'on doit maintenant vous charger d'enquêter et d'expulser des personnes, vous aurez besoin de plus d'agents. Il vous faut plus d'agents d'enquête. Il vous faut plus de ressources. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

**Erin O'Gorman:** Comme je l'ai déjà dit, le travail de l'ASFC n'est jamais terminé. Il n'y a pas de chiffre magique.

Nous ferons bon usage de ces 1 000 agents. Il s'agira de nouveaux agents. Nous aurons la capacité nécessaire dans notre collège et nous embaucherons également des agents de métier directement, qui ne fréquenteront pas le collège. Donc, ces 1 000 agents n'auront pas tous besoin d'être formés à Rigaud. Je dirais qu'environ 80 % d'entre eux le fréquenteront. C'est simplement que nous embauchons des agents de métiers pour différents champs de compétences.

**La présidente:** Merci, monsieur Davies. Vous avez largement dépassé votre temps.

Merci, madame O'Gorman.

Nous passons maintenant à Mme Zahid, qui dispose de cinq minutes.

**Salma Zahid:** Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme O'Gorman.

Quels progrès avez-vous réalisés grâce à votre collaboration avec IRCC, pour vous assurer que les étudiants quittent le Canada après l'expiration de leur permis?

**Erin O'Gorman:** Je pense que M. Gallivan a clairement énuméré les tâches dont IRCC compte s'acquitter.

Pour répondre à la question, nous n'avons pas besoin que l'ASFC intervienne trop tôt, car nous consacrerions nos ressources à des personnes qui ne se sont peut-être pas rendu compte que leur visa d'étudiant venait d'expirer ou qui ont peut-être déjà déposé une autre demande. Il faut qu'IRCC nous indique qui sont les personnes actuellement en situation irrégulière et dont on n'arrive pas à régulariser le statut.

Comme l'a indiqué M. Gallivan, nous communiquons régulièrement entre nous et nous transmettons à IRCC des données et des informations concernant les personnes qui ont quitté le pays. Il est

important de répartir nos tâches afin d'éviter les chevauchements et ne pas mobiliser des agents chargés de l'application de la loi pour des cas qu'IRCC peut facilement régulariser ou lorsqu'IRCC est en mesure de confirmer que la personne a quitté le pays.

**Salma Zahid:** Ma prochaine question s'adresse à M. Gallivan.

Quels enseignements IRCC a-t-il tirés des problèmes cernés dans le cadre du Volet direct pour les études, et comment ces enseignements façonnent-ils vos politiques actuelles?

**Ted Gallivan:** Tout d'abord, j'aimerais clarifier un fait au sujet du Volet direct pour les études: l'Iran n'était pas un pays admissible. Certaines préoccupations légitimes ont été soulevées au sujet de la présence de représentants du régime au pays. Le traitement plus souple qu'offrait le Volet direct pour les études ne peut pas être en cause, puisque ce programme n'était pas accessible aux Iraniens.

Pour revenir à la notion de contrôle et de gestion du risque, le simple fait d'éliminer des étapes pour tout le monde crée un vide qui attire les fraudeurs et les personnes qui veulent profiter du système. L'automatisation et la numérisation en cours à IRCC nous permettront d'intégrer des informations et d'effectuer des analyses de données qui permettront à nos agents de prendre de meilleures décisions à partir de données de meilleure qualité. Plutôt que de se limiter à un examen à 30 minutes, il sera possible de prendre acte des faits relatifs à la situation d'une personne et à celle de son pays.

Dans le rapport que j'ai lu la semaine dernière, vous recommandez notamment un plafond pour les pays où un grand pourcentage ou un grand nombre de demandeurs de visa d'étudiant finissent par demander l'asile. C'est un point vraiment important. À l'avenir, IRCC devrait établir des règles pour les pays qui, par habitant, produisent le plus grand nombre de demandes d'asile. Quelles sont alors les caractéristiques de ces demandes d'asile et comment les cibler?

La vision que nous tentons de transmettre et les engagements que nous prenons pour 2026 consistent à ne pas nous contenter d'approuver un tas de dossiers avec une certaine souplesse, mais à utiliser réellement les données et l'analyse pour comprendre en quoi consiste la menace. Si les ressortissants de certains pays ont tendance à faire des demandes d'asile, quelles sont les caractéristiques de ces demandes? Quels sont les éléments que nous devrions cibler? Nos ordinateurs et nos agents pourraient retracer ces dossiers et refuser ces visas dès le départ.

• (1240)

**Salma Zahid:** Cela m'amène tout naturellement à ma prochaine question. Comment IRCC définit-il des cibles et des indicateurs mesurables pour suivre les progrès réalisés en matière de diversification de la population étudiante internationale, afin qu'elle ne provienne pas uniquement d'une poignée de pays?

[Français]

**Ted Gallivan:** Je vais commencer et, ensuite, mes collègues pourront poursuivre.

Personnellement, je pense que l'Afrique est une riche source de francophones. Comme nous avons de nouveaux seuils pour ce qui est d'attirer des immigrants francophones, c'est une piste intéressante pour nous. Il faut vraiment pousser du côté de l'Afrique francophone, parce que c'est une riche source de gens qui peuvent venir s'établir ici.

Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Graham?

[Traduction]

**Alexis Graham:** Le Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire a été lancé en 2024. Les participants au programme pilote arrivent essentiellement en qualité de titulaires d'un permis d'études, puis deviennent admissibles à la résidence permanente une fois leur diplôme obtenu, ainsi que les personnes à leur charge. Dans le cadre de ce programme, il s'agit de retirer les obstacles auxquels se heurtent les pays où les francophones vivent en minorité. Comme il s'agit d'un projet pilote, nous devons en évaluer les résultats. Il est établi depuis peu, mais c'est une voie qui me semble assez prometteuse.

**La présidente:** Merci, madame Zahid.

Ensuite, nous avons cinq minutes pour M. Ho.

**Vincent Ho:** Merci, madame la présidente.

Je reviens vers vous, madame Hogan.

Votre rapport fait état de 52 cas où des personnes impliquées dans des affaires de faux documents ou de fausses déclarations ont reçu par la suite une prolongation de leur permis d'études international. Selon votre point de vue professionnel, cela indique-t-il que le système d'immigration a été trop laxiste après la découverte de ces indices de fraude?

**Karen Hogan:** Cela met en évidence l'une de mes principales conclusions. IRCC disposait d'une multitude d'informations, mais n'a pas donné suite de manière efficace lorsque ses propres procédures ont détecté des indices de fraude. On serait en droit de s'attendre à ce que ces indices ne soient pas ignorés.

**Vincent Ho:** Concrètement, d'après votre audit, pensez-vous que le gouvernement libéral ne s'attaque qu'aux symptômes de cette crise migratoire, ou s'attaque-t-il également à certaines de ses causes?

**Karen Hogan:** Le Programme des étudiants étrangers était l'un des programmes qui devait contribuer à réduire le niveau d'immigration. Un objectif avait été fixé pour la réduction du nombre de résidents temporaires et la réduction du nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers a constitué un facteur clé dans l'atteinte de cet objectif. L'objectif a été atteint, cependant, la baisse a été beaucoup plus marquée que prévu.

**Vincent Ho:** Selon vous, l'objectif de rétablir l'intégrité du système d'immigration a-t-il été atteint?

**Karen Hogan:** Je ne peux pas me prononcer sur l'ensemble du système d'immigration.

**Vincent Ho:** Je parle de ce programme.

**Karen Hogan:** Nous avons mis l'accent sur les programmes destinés aux étudiants étrangers.

Certaines mesures ont été ajoutées pour en améliorer l'intégrité, comme la vérification de l'authenticité des lettres d'acceptation des universités. De nombreux cas ont été cités où IRCC disposait de renseignements et n'a pas donné suite aux préoccupations soulevées en matière d'intégrité. C'est pourquoi nous avons formulé des recommandations visant l'amélioration du processus d'intégrité. Ces réformes avaient pour objectif de réduire le nombre d'étudiants étrangers, mais également d'améliorer l'intégrité, et il reste du travail à accomplir en ce sens.

**Vincent Ho:** Ma prochaine série de questions s'adresse aux représentants d'IRCC.

En moyenne, combien de temps faut-il pour mener une enquête sur un cas de fraude commise par un étudiant étranger?

**Ted Gallivan:** Cela varie. Dans certains cas, quelques secondes, si le statut d'immigration de la personne peut être confirmé. Dans d'autres cas, cela peut être assez long. Les circonstances sont différentes et le temps requis peut varier grandement.

J'aimerais revenir aux 153 000 cas. En quelques mois, nous avons pu établir que 78 % de ces personnes avaient un statut régularisé au pays. Certaines enquêtes sont assez rapides. D'autres peuvent être très longues.

• (1245)

**Vincent Ho:** Pour les 22 % restants, combien de temps une enquête prend-elle en moyenne, grosso modo? Des mois, des années ou plus?

**Ted Gallivan:** Cette année, notre objectif est de mieux les classer. Sur les quelque 33 000 cas restants, certains auront quitté le pays. Pour d'autres, une fois que nous aurons entamé nos recherches, nous trouverons peut-être des réponses. Pour cette année civile, notre engagement consiste à réduire le nombre de cas aux personnes qui requièrent un traitement plus robuste. Ces cas peuvent prendre beaucoup de temps.

**Vincent Ho:** Lorsqu'un permis d'étudiant étranger a expiré et qu'une personne décide de rester au-delà de la durée de validité de son visa, combien de temps faudrait-il à votre service pour s'en rendre compte?

**Ted Gallivan:** Je ne suis pas en mesure de vous dire combien de temps cela prend au ministère.

Pour revenir aux témoignages précédents, notre plan de match consiste à parler à ces personnes avant la date d'expiration de leur visa, car elles doivent acheter des billets et faire des plans pour quitter le pays avant la perte de leur statut. Elles doivent donc soit renouveler leur visa d'étudiant, soit modifier leur statut ou acheter un billet d'avion. Notre objectif est donc d'entrer en contact avec elles avant cette date.

**Vincent Ho:** D'accord. Une fois cette procédure terminée, quand certaines personnes continueront de prolonger leur séjour au-delà de la durée de validité de leur visa, combien de temps faudra-t-il avant qu'une mesure d'expulsion soit prononcée à leur encontre, une fois qu'elles auront épuisé tous leurs recours?

**Ted Gallivan:** Certaines personnes disposent d'un droit d'appel tout au long de la procédure, mais dans le cas de personnes dont le visa a expiré, notre intention est d'agir immédiatement pour entrer en contact avec elles avant la date d'expiration, puis une fois...

**Vincent Ho:** Vous ne savez donc pas combien de temps cela prendra en moyenne. D'accord...

**Ted Gallivan:** Notre programme n'a pas encore été mis en œuvre, alors il est trop tôt pour parler d'un taux optimal de renvoi ou de non-renvoi à l'ASFC.

**Vincent Ho:** Ma dernière question s'adresse aux représentants de l'ASFC.

Lorsqu'une personne fait l'objet d'une mesure d'expulsion, qu'elle est renvoyée à l'ASFC, mais qu'elle refuse toujours de partir volontairement, combien de temps faudra-t-il en moyenne à votre ministère pour renvoyer cette personne?

**Erin O'Gorman:** Je vous répondrais la même chose: cela dépend. Nous les convoquons en entrevue, nous examinons leur situation et nous travaillons avec elles pour qu'elles quittent le pays...

**Vincent Ho:** En moyenne, combien de temps cela prend-il?

**Erin O'Gorman:** Il n'y a pas de moyenne. Il y a des gens qui partent immédiatement, d'autres qui...

**Vincent Ho:** Il n'y a pas de moyenne? Il doit bien y avoir une moyenne.

**La présidente:** Merci, monsieur Ho.

Merci, madame O'Gorman.

Votre temps est écoulé.

Évitez de parler tous en même temps, car cela complique la tâche de nos interprètes.

Nous accordons maintenant cinq minutes à M. Zuberi.

**Sameer Zuberi:** Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins d'être ici.

J'aimerais poursuivre avec les représentants d'IRCC. J'ai consulté le rapport du vérificateur général. Je sais que, ces dernières années, vous avez mis en place une stratégie de diversification pour les étudiants étrangers, qui a favorisé un certain progrès.

À la vue des tableaux de 2023, 2024 et 2025, on constate effectivement un certain progrès, mais dans nos bureaux et dans nos circonscriptions, on nous parle encore de délais de traitement inégaux pour les étudiants, notamment pour l'évaluation de leurs visas. Des personnes d'origines nationales diverses font des comparaisons et concluent qu'il ne semble pas y avoir de méthode impartiale.

Êtes-vous au courant, premièrement, des temps d'attente, et deuxièmement, de la nécessité d'une approche équitable pour l'admission des étudiants au Canada et pour l'octroi de visas à des personnes issues de différents pays?

**Ted Gallivan:** J'aimerais commencer par revenir rapidement sur l'échange que nous venons d'avoir pour rappeler au Comité que le rapport du BVG a été déposé en mars. C'était le mois précédent.

Nous avons des plans préliminaires. Nous avons commencé à implanter certaines mesures, mais si je n'ai pas de réponse complète quant au temps nécessaire pour réaliser certaines choses, c'est que je donne suite à un rapport que nous n'avons reçu que le mois dernier. J'espère faire mieux la prochaine fois. Je comprends votre frustration, mais il s'agit d'un rapport qui a été déposé il y a quelques semaines et nous en sommes aux premières étapes de la mise en œuvre d'un plan d'action.

Pour ce qui est des temps d'attente, pour revenir à la notion de contrôle, le BVG a examiné les contrôles de gestion. La direction disposait-elle des informations nécessaires pour prendre des décisions? Avait-elle mis en place les procédures, pratiques et systèmes de TI adéquats? Je crois que la modernisation de la plateforme numérique, la MPN, un système de TI itératif que nous sommes en train de développer, améliorera la qualité des informations dont nous disposons, de sorte que nous pourrions agir plus rapidement à l'égard des demandes légitimes et mettre de côté celles qui ne le sont pas. Imaginez un peu que l'apprentissage machine examine l'intégrité de documents. Cela nous permettra de voir à quoi doit ressembler le diplôme d'une université donnée, et ainsi être en mesure de détecter s'il a été falsifié.

Certains investissements que nous continuons à réaliser dans les TI, jumelés à cette notion de contrôle, nous permettent de traiter les demandes des étudiants en règle plus rapidement, ce que nous de-

vons faire, tout en signalant ceux qui méritent un examen plus approfondi.

• (1250)

**Sameer Zuberi:** Lorsque vous notez des iniquités, des différences flagrantes en matière de temps d'attente entre pays voisins, en prenez-vous bonne note et affectez-vous les ressources nécessaires pour éliminer ces iniquités?

**Ted Gallivan:** La première étape consiste à en comprendre la motivation. A-t-on noté une plus grande propension à la fraude? Est-ce un système que nous ne connaissons pas très bien? Il faut d'abord comprendre la raison de cet écart.

Lorsqu'une demande met plus de temps à être traitée et qu'il ne s'agit pas d'une fraude ou d'une évasion délibérée, mais simplement d'une erreur, nous pouvons faire intervenir des systèmes de TI à mise à jour hebdomadaire. Il se peut que nous ne posions pas la question clairement ou que la conception du formulaire soit à revoir. Nous disposons désormais de systèmes de TI qui prennent ce-la en charge.

Tout dépend de la raison de l'iniquité. Si la clarté de nos instructions est en cause ou s'il y a une certaine barrière linguistique à surmonter...

**Sameer Zuberi:** Certainement, et j'espère que le président sera clément, étant donné que mon temps a été accaparé par une question qui n'était pas la mienne.

J'espère que vous êtes bien au fait de la question des écarts de traitement désormais. Est-ce exact? Je suppose qu'il y a eu interaction entre IRCC et l'ASFC pour ce qui est de l'évaluation de ces visas, parce que l'ASFC doit procéder à certaines vérifications avant qu'un visa d'étudiant soit délivré.

**Ted Gallivan:** Je comprends qu'il y a une question sous-jacente, que les iniquités de traitement entre certains pays suscitent des inquiétudes. Je vais en tenir compte et prendre les mesures qui s'imposent.

**Sameer Zuberi:** Merci.

J'aimerais poser rapidement une dernière question. Si vous êtes sensible aux préoccupations relatives à l'ingérence et à l'influence étrangères dans le cadre de la présélection des étudiants, veuillez expliquer au Comité comment vous y réagissez concrètement.

**Ted Gallivan:** Nos agents des visas disposeront de toute une série de critères et d'indicateurs. Ils suivront une formation. Nous travaillons à la certification de notre personnel. Une série de renvois, tant discrétionnaires qu'obligatoires, sera mise en place pour l'ensemble des catégories de visas, et ils renverront les dossiers à des partenaires spécialisés en matière de sécurité lorsque ces seuils seront atteints. Encore une fois, certains d'entre eux sont binaires, oui ou non, tandis que d'autres sont plus subjectifs.

**La présidente:** Merci, monsieur Gallivan.

Merci, monsieur Zuberi.

[Français]

C'est à vous, monsieur Champoux. Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Martin Champoux:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Tantôt, j'ai abordé quelque chose qui m'intéressait beaucoup. J'allais vous demander, monsieur Gallivan, comment il se fait qu'il n'y ait pas une plus grande collaboration depuis plein d'années. Ça me semble pourtant logique, du moins dans le cas de l'échange d'informations aussi importantes sur des gens qui sont sur le territoire sans avoir la résidence permanente ou la citoyenneté canadienne et qui sont en attente de statut. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas une plus grande collaboration entre l'ASFC et IRCC. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ça n'a jamais été le cas?

**Ted Gallivan:** Selon mon interprétation, la culture du ministère dont j'hérite était vraiment de faciliter l'arrivée et de faire tout le travail lié à l'arrivée. On mettait beaucoup l'accent sur l'arrivée, et ça s'arrêtait là, il n'y avait plus d'intérêt par la suite.

Il y a aussi des exceptions, mais, quand on regarde les pourcentages, on voit qu'elles constituent une petite portion. Bien qu'il s'agisse d'un petit pourcentage, il faudra dorénavant agir dans ces cas.

**Martin Champoux:** D'accord.

Je veux juste revenir sur un détail. Vous avez dit avoir reçu le rapport il y a un mois, donc vous vous défendez de ne pas avoir mené plus d'actions. Je veux juste souligner que vous connaissiez quand même les contours de la question depuis 2023. Les informations contenues dans ce rapport n'étaient donc pas une grande surprise quand il a été déposé en mars. Vous étiez déjà au courant.

Trouvez-vous que votre ministère a assez avancé depuis qu'il a les informations, soit depuis bien avant la parution du rapport de Mme Hogan?

**Ted Gallivan:** En 2023, un plan s'étalant sur quatre ans a été mis en œuvre pour remettre de la rigueur dans le programme de visas pour les étudiants. Le Bureau du vérificateur général est arrivé à mi-chemin du processus.

Comme je l'ai dit au début, la vérificatrice générale a reconnu que, sur le plan des chiffres, il y avait eu du progrès. Quant au programme où il y avait des échappatoires, c'est fermé. En ce qui concerne les lettres d'acceptation, le travail de vérification a commencé.

Alors, je pense qu'il y a eu du progrès au cours des deux premières années. Cela dit, il reste encore deux ans au mandat que le ministère s'est donné.

• (1255)

**Martin Champoux:** D'accord.

Je vais faire vite, parce qu'il me reste très peu de temps de parole.

Parmi les 153 000 cas frauduleux, frauduleux en apparence ou ayant soulevé des interrogations, dont certains ont fait l'objet d'une enquête, y avait-il une constance ou quelque chose qui permettait de croire qu'il s'agissait d'un réseau organisé ou d'un système de fraude organisé? Êtes-vous capables de dire que ça venait de telle région du monde, par exemple, ou qu'il y en avait plus dans un coin du monde en particulier, ce qui vous permettrait d'être plus vigilants à l'égard de ces demandes à l'avenir? Avez-vous tiré des leçons de ces informations, si vous en avez?

**Ted Gallivan:** À mon avis, notre travail n'était pas assez sophistiqué pour que je puisse répondre adéquatement à la question. Il faut que nous traitions les dossiers de façon plus approfondie et plus large pour que nous puissions bien répondre à votre question.

**Martin Champoux:** Il n'y avait donc pas de constance. À votre connaissance, il n'y avait pas de...

**La présidente:** Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Merci, monsieur Gallivan.

Nous avons une minute et demie pour M. Redekopp et une minute et demie pour M. Fragiskatos, s'il vous plaît.

**Brad Redekopp:** Madame Hogan, vous avez eu l'occasion d'examiner de près le fonctionnement interne d'IRCC. Y a-t-il d'autres domaines qui mériteraient d'être étudiés?

**Karen Hogan:** Je m'attendrais à ce que le ministère s'appuie sur certaines des conclusions présentées ici pour déclarer que nous devons donner suite aux informations relatives à l'intégrité dont nous disposons déjà. Il y a de très bons systèmes. Ils disposent d'un excellent service d'évaluation des risques, mais ils ne tirent pas vraiment parti des informations qu'il rend disponibles. J'espère qu'ils étendront cette pratique à l'ensemble du ministère, de sorte que la prochaine fois que je procéderai à un examen, l'intégrité fera partie du processus du début à la fin.

**Brad Redekopp:** Honnêtement, je pense que M. Gallivan devrait avoir honte et se sentir gêné que ce soit vous et votre équipe qui ayez dû intervenir pour mettre en lumière tous ces problèmes, que les Canadiens connaissent depuis des années, afin que ces dysfonctionnements soient enfin identifiés et que le ministère soit contraint d'apporter des changements. Je suis heureux d'apprendre que des améliorations sont au programme.

Merci à vous tous pour votre travail. J'apprécie vraiment. C'est très instructif. Bien sûr, il n'y a pas que vous, il y a toute votre équipe. C'est vous qui récoltez les lauriers, mais ce sont eux qui font tout le travail. Je sais comment cela fonctionne, mais je vous suis reconnaissant. Merci de vous être prêté à cet exercice.

**La présidente:** Merci, monsieur Redekopp.

Merci, madame Hogan.

Monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Merci à vous tous pour votre engagement au service de la collectivité. Je m'en tiendrai à cela.

Je doute que le fait de clouer des personnes au pilori et de les pointer du doigt de cette manière soit très constructif au regard des objectifs de ce comité. Quoi qu'il en soit, j'ai une minute et demie.

Monsieur Gallivan, j'allais revenir sur la question des universités, mais je pense que votre réponse était claire. Je voudrais en fait aborder un autre sujet.

Vous avez évoqué les données et, plus précisément, l'analyse de données. Le fait de privilégier ces opérations permettra-t-il de garantir une plus grande intégrité de notre système d'immigration? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**Ted Gallivan:** En bref, l'une des frustrations que je ressens à propos des cas pour lesquels nous n'avons pas assuré de suivi, c'est qu'ils constituent une mine d'informations utiles pour affiner nos critères de sélection dès le départ. En d'autres termes, les cas de fraude présumée que nous n'avons pas examinés de plus près pour en comprendre la méthodologie ou le modus operandi constituaient des renseignements que nous n'avons pas pu intégrer dans le système d'analyse que le vérificateur général vient de qualifier de très performant. Nous avons manifestement raté cette occasion.

Voilà un exemple de ce que l'analyse de données peut nous apporter. Nous prenons chaque cas de fraude identifié que nous détectons et sur lequel nous enquêtons, nous l'analysons en détail, puis nous l'intégrons dans notre système de contrôle afin que toutes les nouvelles demandes de visa soient examinées à la lumière de ce cas précis. Si nous découvrons que quelqu'un tente d'utiliser le même stratagème... On ne nous trompera pas deux fois... Nous voulons éviter d'être bernés à répétition.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Merci, monsieur Gallivan.

[*Français*]

Je tiens à remercier les témoins d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

C'est la fin de nos deux heures de questions.

Je tiens à remercier également madame Hogan, madame O'Gorman, monsieur Gallivan et vos équipes respectives, pour l'excellent et important travail que vous accomplissez tous et pour la contribution importante que vous avez apportée aujourd'hui à notre étude. Merci de la patience dont vous avez fait preuve en répondant à nos questions.

Merci, chers collègues, pour vos excellentes questions.

Avant de lever la séance, je tiens à vous signaler que notre réunion de mercredi accueillera d'autres témoins dans le cadre de notre étude sur l'immigration. Veuillez noter qu'il y a eu un changement de salle: la réunion aura lieu dans le bâtiment Wellington, salle 415. Ne venez pas ici.

C'est tout. Merci.

La séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>